



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le douze mars à dix neuf heures, le conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son **maire**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur **Jacques Mangon, maire**.

Présents : M. Mangon, M. Augé, Mme Layrisse, M. Braun, Mme Dumas, M. Acquaviva, Mme Le Moller, M. Dubos, Mme Thibaudeau, M. Leblond, Mme Hanusse, M. Claudin, Mme Picard, M. Demanes, Mme Nardini, M. Barat, M. Pages, M. Bouteyre, Mme Ehrhart, Mme Barrière, M. Auffret, M. Roucher, Mme Alhaitz, Mme Ferec, M. Garnier, M. Guichoux, M. Morisset, M. Cristofoli, Mme Moebs, Mme Legay.

Absents ayant donné leur pouvoir :

M. Alban à M. Acquaviva
Mme Laplace à Mme Thibaudeau
Mme Rivière à M. Braun
M. Lamaison à M. Cristofoli
M. Cases à M. Guichoux

Secrétaire de séance :

M. Barat Michel

La séance est ouverte.

Dossiers inscrits à l'ordre du jour

Ville proche et durable

1) DG15_020 Bilan foncier 2014. Porté à connaissance

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

2) DG15_021 Adhésion au groupement de commande SDEEG pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Décision

Rapporteur : Thierry Leblond

Ville performante

- 3) **DG15_022** Compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2014.
Vote
Rapporteur : Antoine Augé
- 4) **DG15_023** Compte administratif du budget annexe du bâtiment à usage commercial de la commune pour l'exercice 2014. Vote
Rapporteur : Antoine Augé
- 5) **DG15_024** Compte administratif du budget annexe des logements très sociaux de la commune pour l'exercice 2014. Vote
Rapporteur : Antoine Augé
- 6) **DG15_025** Compte administratif du budget annexe des logements sociaux allée Dordins de la commune pour l'exercice 2014. Vote
Rapporteur : Antoine Augé
- 7) **DG15_026** Compte administratif du budget annexe Galaxie de la commune pour l'exercice 2014. Vote
Rapporteur : Antoine Augé
- 8) **DG15_027** Compte administratif du budget annexe Picot de la commune pour l'exercice 2014. Vote
Rapporteur : Antoine Augé
- 9) **DG15_028** Compte administratif du budget annexe de la production d'énergie de la commune pour l'exercice 2014. Vote
Rapporteur : Antoine Augé
- 10) **DG15_029** Approbation du compte de gestion 2014.
Rapporteur : Antoine Augé
- 11) **DG15_030** Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget principal. Décision
Rapporteur : Antoine Augé
- 12) **DG15_031** Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Décision
Rapporteur : Antoine Augé
- 13) **DG15_032** Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe des logements très sociaux. Décision
Rapporteur : Antoine Augé
- 14) **DG15_033** Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Décision
Rapporteur : Antoine Augé
- 15) **DG15_034** Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe de la production d'énergie. Décision
Rapporteur : Antoine Augé
- 16) **DG15_035** Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget principal. Adoption
Rapporteur : Antoine Augé
- 17) **DG15_036** Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Adoption
Rapporteur : Antoine Augé
- 18) **DG15_037** Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe des logements très sociaux. Adoption
Rapporteur : Antoine Augé
- 19) **DG15_038** Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Adoption
Rapporteur : Antoine Augé

- 20) **DG15_039** Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe Galaxie. Adoption
Rapporteur : Antoine Augé
- 21) **DG15_040** Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe Picot. Adoption
Rapporteur : Antoine Augé
- 22) **DG15_041** Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe de la production d'énergie. Adoption
Rapporteur : Antoine Augé
- 23) **DG15_042** Fixation des taux des trois taxes communales. Décision
Rapporteur : Antoine Augé
- 24) **DG15_043** Organismes auxquels la commune adhère. Décision
Rapporteur : Antoine Augé
- 25) **DG15_044** Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG). Adoption
Rapporteur : Antoine Augé
- 26) **DG15_045** Vente de terrain ZA Picot à la société Autour du Vin 33. Approbation.
Rapporteur : Pascal Dubos

- 27) **DG15_046** Association BORDEAUX TECHNOWEST - Convention et Subvention de fonctionnement 2015. Décision
Rapporteur : Pascal Dubos
- 28) **DG15_047** Association MISSION LOCALE TECHNOWEST - Convention et Subvention de fonctionnement 2015. Décision
Rapporteur : Pascal Dubos

Ville solidaire

- 29) **DG15_048** Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2015. Décision
Rapporteur : Danièle Layrisse
- 30) **DG15_049** Remise gracieuse de charges afférentes à certains logements loués par la ville. Autorisation
Rapporteur : Danièle Layrisse
- 31) **DG15_050** Tarifs séjours, stages poneys et nuitées-veillées 2015. Autorisation
Rapporteur : Corinne Le Moller

Ville en mouvement

- 32) **DG15_051** Subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2015. Autorisation
Rapporteur : Pierre Braun
- 33) **DG15_052** Convention d'objectifs avec l'association Roller Bug. Autorisation
Rapporteur : Pierre Braun
- 34) **DG15_053** Fixation de nouveaux tarifs pour les dispositifs Cap 33 et Ball' en Jall'. Décision
Rapporteur : Pierre Braun

35) DG15_054 Cession du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'animation du centre équestre attribué à l'Association UCPA au profit de l'Association UCPA Sport Loisirs. Autorisation

Rapporteur : Pierre Braun

36) DG15_055 Versement d'une subvention d'investissement à l'EPCC Le Carré - Les Colonnes sur l'exercice 2015. Décision

Rapporteur : Vanessa Dumas

37) DG15_056 Cinéma "Ciné-Jalles". Lancement de la procédure de délégation de service public. Décision

Rapporteur : Vanessa Dumas

Monsieur le Maire rappelle les événements des semaines passées :

_ « Le 3 mars 2015, nous avons inauguré la boutique de l'Ehpad. Il s'agit d'un petit événement par rapport au volume financier mais c'est un grand événement dans la vie des pensionnaires de l'Ehpad et nous en sommes très heureux.

_ Le 7 mars 2015, nous avons inauguré la mairie annexe de Magudas. Nous aurons occasion d'y revenir dans nos débats.

_ Le 8 mars 2015, nous avons pu constater que les dix kilomètres de Saint-Médard-en-Jalles avait atteint un record de participants cette année. Je salue tous les participants qui ont constitué l'équipe communale soit près d'une quinzaine de participants élus et fonctionnaires/agents des services. Je salue en particulier la participation de monsieur Cristofoli au titre de l'opposition. C'était un moment important. »

Monsieur le Maire donne des informations sur les temps forts à venir sur la commune :

_ « Vendredi 13 et samedi 14 mars 2015, le traditionnel Carnaval sera consacré cette année à la danse.

_ Dimanches 22 et 29 mars, premier et deuxième tour des élections départementales. Engageons nos concitoyens à ne pas bouder les urnes.

_ Du mardi 7 au samedi 18 avril 2015, les imaginaires de Saint-Médard-en-Jalles.

_ Du jeudi 23 avril au jeudi 21 mai 2015, un nouvel événement le Printemps urbain. Il s'agit d'un moment à la fois de concertation, d'échanges, d'acculturation avec la population sur les enjeux d'urbanisme de notre commune depuis le rendu de la charte architecturale et paysagère jusqu'aux débats que l'on peut avoir sur l'aménagement futur de la commune. C'est un temps important de dialogue, d'échanges avec la population et je pense que se seront des moments importants et bien sûr vous serez tous conviés.

_ Du samedi 23 mai au vendredi 5 juin, la semaine européenne du développement Durable.

_ Jeudi 28 mai, après-midi Champêtre « La guinguette des aînés ». Il s'agit d'un rendez-vous de printemps, d'espoir, que nous avons avec les seniors de la commune. Cette année la thématique de ce nouveau rendez-vous sera la guinguette. Il se déroulera en centre ville dans un lieu nouveau.»

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 28 mai 2015.

Monsieur le Maire apporte des précisions quant à l'ordre du jour : « Concernant l'ordre du jour, l'élément majeur est le budget qui sera le premier budget de l'alternance. Nous aurons un certain nombre de prouesses oratoires tenues par l'opposition comme par la majorité et qui éclaireront nos concitoyens. Nous aurons l'occasion de vérifier que dans un contexte extraordinairement contraint et difficile, nous sommes parvenus à un budget à la fois rigoureux et ambitieux et nous en reparlerons dans les débats qui vont avoir lieu.»

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2015.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales et des arrêtés municipaux.

Madame Moebis : « Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai une petite remarque sur ces deux documents, une remarque que j'avais déjà faite, il y a quelques mois, et qui avait été rectifiée. Malheureusement cela revient, c'est-à-dire que l'on ne retrouve plus les noms des bénéficiaires des concessions des cimetières ainsi que les bénéficiaires des loyers des logements de la ville. J'aimerais donc que l'on puisse à nouveau faire la modification et qu'elle soit pérenne dans le temps. »

Monsieur le Maire indique en prendre note.

Monsieur Morisset : « Bonsoir Mesdames, Messieurs. Sur la DM15_033, nous souhaitons connaître à quel type de service la majorité souhaite allouer certains emplacements d'un réseau hertzien de communication à haut débit ainsi que ceux qui ne seraient pas mis à disposition. Merci. »

Monsieur le Maire : « Nous avons été sollicités par une société privée qui souhaite exploiter un réseau hertzien de communication électronique à haut débit et nous avons prévu de signer avec elle une convention de mise à disposition. Nous verrons auprès des services pour qu'ils vous fassent une réponse avec des éléments précis sur les emplacements en question. »

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Madame Thibaudeau salue les internautes qui suivent le conseil municipal depuis chez eux et présente la délibération :

DG15_020 Bilan foncier 2014. Porté à connaissance

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et de leurs cessions immobilières.

Le bilan doit être annexé au compte administratif. Les dispositions sont reprises aux articles L.2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les acquisitions et cessions retenues dans le présent bilan sont celles réalisées sur l'exercice budgétaire 2014 par la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

CESSIONS

Nom acquéreur	Situation	Surface	Objet	Prix en euros
AIRCALO – GALAXIE3	IR 53	6663 m ²	Développement de la zone d'activité	279 869,00 €
RENAULT	ZA Picot EE 142-143	2920 m ²	Développement de la zone d'activité	280 000,00 €

ACQUISITIONS/CONSTRUCTIONS

Nom vendeur	Situation	Surface	Objet	Prix en euros
HERAKLES	Rue Maizonnobe AS 148-149-150-151-154-155-898-900-903-904	12 817 m ²	Réserve foncière	1 416 976,88 €
SOGELOR	Rue Gay Lussac KP 27 (p)	782 m ²	Aménagement Place G. Blanc	80 000,00 €

CHAMARRE Patrice	Rue Jean Duperrier AZ 327 - AZ721	692 m ²	Réserve foncière	42 980,84 €
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	Gare Cycliste Rue Gabriel Garbay AR 591	12 494 m ²	Protection patrimoniale et paysagère	25 000,00 €
GILLES	Lieu dit « Crambessan » HO 7	2246 m ²	Parc des Jalles	3 000,00 €
LALOUBEYRE	Lieu dit « Les Graves » HZ 32	1060 m ²	Continuité verte	2 500,00 €

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2014 qui lui a été présenté.

Pour information du conseil municipal.

Monsieur Guichoux : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs ici présents et un peu plus loin, bonsoir. S'il existe un sujet où nous devons nous retrouver c'est bien celui du développement économique et très souvent nous sommes d'accord. Donc mon intervention, c'est simplement pour me réjouir de voir que Madame Thibaudeau a évoqué deux cessions sur deux dossiers économiques que j'ai eu le plaisir de porter il y a quelques mois ; ce sont des dossiers qui nécessitent beaucoup de patience, beaucoup de temps et surtout beaucoup de croyance dans les potentiels des entreprises. Je crois que ce que nous avons fait en particulier pour l'entreprise Aircalo, sans trop se presser, réserver un terrain pour accompagner leur croissance, c'est très bien. Le positionnement du garage Renault est aussi le fruit d'un travail qui amène des ressources à la commune. Donc je crois que nous devons nous réjouir de ce qui a été fait et bien évidemment si d'autres choses se font par vous, nous nous réjouissons. »

Madame Moebs : « Monsieur le Maire, chers collègues. Je voulais revenir sur une proposition que j'avais faite en commission qui n'a pas apparemment retenue beaucoup l'attention. Je voulais quand même en faire part au Conseil municipal puisque cela porte sur l'objet d'acquisition de la maison de l'ingénieur où l'on a comme objet de cette acquisition une réserve foncière. Vous savez que dans notre programme, et je pense que c'est vraiment un besoin pour notre ville, nous avons donc proposé de faire un parc de cet endroit puisque c'est un lieu qui est vraiment en plein centre ville. Nous avons des gens qui vivent en collectif, il y a donc un besoin de parc. Le Bourdieu ça viendra mais je pense que cela mettra quelques années alors que là on a quelque chose de concret. J'ai proposé en commission de modifier cet objet mais l'on m'a répondu que cela n'était pas possible car vous n'étiez pas très sûr du devenir de cette parcelle. Je profite donc de l'occasion pour vous demander si éventuellement on ne pourrait pas modifier la délibération aujourd'hui en conseil municipal et inscrire que ce lieu sera un aménagement de parc pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles. Je pense que c'est vraiment une attente forte des Saint-Médardais et on a quelque chose qui est disponible, acheté, et qui est en bon état du point de vue parc. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « Merci Madame Moebs. Je crois que nous avons de temps à autre des sujets de convergence et votre proposition en est un. Nous avons été prudent dans l'intitulé aujourd'hui, nous avons préféré garder l'intitulé réserve foncière. Nous étudions actuellement, et nous en reparlerons lors du printemps urbain, la possibilité de transformer, de livrer assez rapidement au public, aux Saint-Médardais, un parc public au niveau de la maison de l'ingénieur,

le parc de l'ingénieur. Nous le faisons avec une situation qu'il faut que nous étudions soigneusement car la maison n'est, elle-même, pas en état et nous ne pourrions pas l'ouvrir au public rapidement. Nous avons un certain nombre de travaux à effectuer que nous ne sommes pas en capacité financière de faire extrêmement rapidement. Mais nous nous situons effectivement dans cette perspective et nous partageons avec vous cet avis. Le parc de l'ingénieur n'excluant pas du tout, au contraire, le grand parc que nous souhaitons mettre en œuvre au profit des Saint-Médardais qui est le parc du Bourdieu mais lui faisant écho pour délimiter un peu mieux ce centre ville autour d'un axe vert et nous avons cette volonté. Je crois que vous pourrez constater, et vous participerez j'imagine au débat comme les autres citoyens de Saint-Médard-en-Jalles, lors de ces débats du printemps urbain quelles sont nos intentions, et donner plus avant votre avis. »

DG15_021 Adhésion au groupement de commande SDEEG pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Décision

Vu la Directive Européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics, notamment son article 8,

Considérant que la Ville de Saint-Médard-en-Jalles a des besoins en matière d'achat d'énergie (notamment électricité), de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée et que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que l'adhésion à ce groupement de commande entraîne une participation financière détaillée à l'article 7 de l'acte constitutif et représenté en annexe.

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles au regard de ses besoins propres représenté en l'annexe.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de l'adhésion de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Autorise les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice

correspondant.

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de Saint-Médard-en-Jalles est partie prenante.

S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Ville de Saint-Médard-en-Jalles est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Adopté à 33 voix Pour et 2 Abstentions

Monsieur Leblond : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. Saint-Médard-en-Jalles consomme annuellement plus de 7.000 MWh d'électricité, pour une dépense annuelle de 700 k€ ce qui représente 2 % du budget annuel de la Ville. Elle possède au total 237 contrats d'électricité.

On constate que le coût est à peu près constant malgré la baisse de la consommation. On peut faire l'hypothèse future d'une augmentation annuelle des tarifs de l'électricité de 5 %. Ce schéma met en évidence la nécessité d'agir sur la consommation électrique dans les années qui viennent pour baisser la consommation.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui, conformément aux articles L331-1 et 441-1 du code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques. A compter du 31 décembre 2015, afin de se mettre en conformité avec le droit européen, certains tarifs réglementés de vente, fixés par les pouvoirs publics et proposés uniquement par les fournisseurs historiques, vont disparaître. S'agissant de l'électricité, sont concernés les contrats d'électricité d'une puissance souscrite supérieure à 36 k Volt Ampère (kVA). En temps que personne publique, la ville de Saint-Médard-en-Jalles doit désormais recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner ses prestataires ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et 441-5 du Code de l'énergie.

La ville peut procéder de deux manières. La première solution consiste à faire tout le travail elle-même. Elle dispose de la compétence à travers un ingénieur fluide et énergie affecté aux services techniques qui connaît parfaitement le profil de consommation électrique de la commune. Néanmoins, pour mener à bien cette mission, il faudra s'adjoindre les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage d'un coût estimatif de 15 000 € car il faut des outils spécialisés que la commune ne possède pas : outils d'agrégation des données ERDF et outils d'analyse et de reconstruction du coût de l'électricité spécifique. La seconde solution consiste à mutualiser les pouvoirs adjudicateurs et les compétences techniques au sein d'un groupement de commande ce qui présente plusieurs avantages : massifier les consommations entre plusieurs villes adhérentes du groupement ; construire un cahier des charges respectant mieux les fondamentaux des marchés de l'énergie ; bénéficier d'une meilleure sécurité technique et juridique ; accroître ses chances d'avoir une réponse exploitable dans les délais.

A ce jour, il existe deux groupements de commande soit les Syndicats Départementaux d'Énergies dont le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) soit l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public). Pour l'adhésion au syndicat, il faut se décider avant le 31 mars 2015. Les services techniques de la mairie ont conduit une étude comparative entre les deux options de groupements de commande qui conclut à des offres relativement similaires acquises par des compétences sur les marchés d'ouverture de l'énergie depuis 2004. L'avantage va cependant au SDEEG vers lequel vont s'orienter très probablement les collectivités territoriales de la Gironde et de l'Aquitaine puisque les syndicats des départements aquitains constituent également ce groupement de commande.

Le marché serait conclu pour une durée de 2 à 3 ans laissant le choix à la ville de sortir du groupement de commande à la fin du marché. Le suivi énergétique des sites de la ville restera sous la responsabilité de la ville et identique à ce qui se fait actuellement car la ville reste "l'exécutif" du marché . J'ajoute que l'avantage du SDEEG sera la grande souplesse dans le choix des différentes options. Pour la ville le coût d'adhésion à ce groupement sera de l'ordre de

3 000 € par an pour une consommation annuelle de 7 GWh comme indiqué sur ce graphique soit 0,5 % du coût annuel de l'électricité. »

Madame Moebs : « J'ai une proposition. Nous avons la possibilité de pouvoir, dans ce contrat d'achat groupé, acheter de l'électricité verte. Vous vous rappelez que nous avons équipé de nombreuses écoles avec des panneaux photovoltaïques qui produisent de l'énergie, que nous avons des budgets annexes avec des excédents de recette et que nous ne sommes pas du tout obligés de mettre tous les compteurs de la ville dans ce groupement de commandes. La proposition est de sortir les écoles de ce groupement de commandes et laisser les compteurs. Cela permettrait d'avoir un signal fort puisque vous êtes adjoint à la transition énergétique et vous savez bien que pour lutter contre le réchauffement climatique, il est important d'agir non seulement sur l'efficacité énergétique mais également sur la production d'énergie renouvelable. Si la proposition de sortir les écoles de ce groupement de commandes ou de prendre l'option est retenue, nous avons tout à fait la possibilité de le faire, de les proposer sur Enercoop ; à ce moment là nous voterions pour, si cela n'est pas retenu nous nous abstiendrons.

Monsieur Leblond : « S'agissant des énergies vertes, j'entends ce que dit madame Moebs et je voudrais citer une phrase d'Henri CONZE que je partage : « Nous dépensons aujourd'hui dans le domaine des énergies renouvelables des sommes considérables (1% du PIB - 15 milliards d'euros sous différentes formes) que nous empruntons à l'extérieur pour produire, à partir d'équipements que nous importons, une énergie dont nous n'avons pas besoin et qui est deux à trois fois plus chère que celle dont nous disposons aujourd'hui et dont nous disposons pour encore quelques décennies si nous le voulons bien ». Ma préconisation sera de ne pas recourir aux énergies vertes. »

Monsieur le Maire : « Je crois que c'est une phrase chargée de sens et qui mérite qu'on s'interroge parce que souvent nous sommes provocateurs par rapport aux systèmes qui sont en vigueur mais nous sommes rarement provocateurs par rapport aux solutions qu'on préconise pour faire bouger le système. Et quand on les regarde à la loupe qu'a utilisé Thierry Leblond, c'est-à-dire une loupe d'objectivité stricte, et bien on se rend compte que quelque fois il faut réfléchir car l'économie n'est pas garantie et que le bon sens n'est pas toujours au rendez-vous. Il faut donc à la fois avoir, le souci, aujourd'hui qui est le vôtre et que nous partageons, de nous engager sur la voie de l'énergie renouvelable mais il faut le faire quand tous les éléments probants sont réunis et là nous considérons qu'ils ne le sont pas totalement. C'est un peu le résumé qui a été fait avec cette phrase lourde de sens et cela me paraît assez pertinent dans certains cas. »

Monsieur le Maire propose de globaliser le compte administratif du budget principal avec les comptes administratifs des budgets annexes et cède la présidence à madame Danielle Nardini, doyenne d'âge de l'assemblée, puisque monsieur le Maire ne devant pas participer au vote doit s'absenter durant ce temps.

DG15_022 Compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2014. Vote

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal dressé par Monsieur Jacques MANGON, Maire ; après présentation du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il fait apparaître trois types de résultat :

Le résultat brut.

Le résultat reporté.

Le résultat net.

Le résultat brut correspond aux opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours d'un exercice budgétaire. Il ne tient donc pas compte des restes à réaliser. Le résultat brut de l'exercice 2014, en cohérence avec le compte de gestion établi par le Receveur municipal, s'élève à 2 924 170,13 euros.

	Réalisation des dépenses	Réalisation des recettes	Résultat brut
Fonctionnement (dont 002)	34 513 434,04	38 609 689,81	4 096 255,77
Investissement (dont 001)	9 658 727,41	8 486 641,77	-1 172 085,64
Total au CA 2014	44 172 161,45	47 096 331,58	2 924 170,13

Le résultat reporté correspond au solde des opérations qui restent à réaliser en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Il n'existe pas de reports de crédits en section de fonctionnement.

Les crédits d'investissement reportés du compte administratif 2014 s'élèvent à 1 136 154,72 euros en dépenses et à 409 322,88 euros en recettes. Les reports de crédits correspondent à des dépenses engagées et non mandatées ou à des recettes engagées et non titrées à la clôture de l'exercice.

Parmi les principaux reports de crédits de dépenses, on peut relever :

les travaux d'aménagement du dojo,

le poney-club du centre équestre,

les travaux dans le cadre du plan de progrès de l'éclairage public

l'aménagement des mairies annexes

En recettes, les reports de crédits correspondent aux subventions d'investissement, qui ont été notifiées par les différents organismes (Conseil Général,...) et dont la Ville attend le versement en fonction de l'avancement des opérations de travaux.

Les reports de crédits de recettes concernent des subventions sur l'aménagement de Cap Ouest.

	Reports en dépenses	Reports en recettes	Solde des reports
Fonctionnement	-	-	-
Investissement	1 136 154,72	409 322,88	-726 831,84
Total au budget	1 136 154,72	409 322,88	-726 831,84

Le résultat net est la conséquence des deux résultats précédents. Il correspond à la différence entre le résultat brut et le résultat reporté. Le résultat net s'élève dans le compte administratif 2014 à 2 197 338,29 euros.

	Résultat brut	Solde des reports	Résultat net
Fonctionnement	4 096 255,77		4 096 255,77
Investissement	-1 172 085,64	-726 831,84	-1 898 917,48
Total au budget	2 924 170,13	-726 831,84	2 197 338,29

Après présentation du Compte Administratif 2014, et en l'absence de Monsieur Jacques MANGON qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte le compte administratif 2014 ;

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit 1 136 154,72 € en dépenses et 409 322,88 € en recettes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à 27 voix Pour et 6 Abstentions

DG15_023 Compte administratif du budget annexe du bâtiment à usage commercial de la commune pour l'exercice 2014. Vote

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe du bâtiment à usage commercial dressé par Monsieur Jacques MANGON, Maire, après présentation du budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après présentation du Compte Administratif 2014, et en l'absence de Monsieur Jacques MANGON qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	54 444,69			26 790,49	27 654,20	
Opérations de l'exercice	53 918,44	54 444,69	12 222,34	100 669,22		88 973,13
TOTAUX	108 363,13	54 444,69	12 222,34	127 459,71		61 318,93
Résultats de clôture	53 918,44			115 237,37		61 318,93
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	108 363,13	54 444,69	12 222,34	127 459,71		61 318,93
RESULTATS DEFINITIFS	53 918,44			115 237,37		61 318,93

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à 27 voix Pour et 6 Abstentions

DG15_024 Compte administratif du budget annexe des logements très sociaux de la commune pour l'exercice 2014. Vote

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe des logements très sociaux dressé par Monsieur Jacques MANGON, Maire, après présentation du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après présentation du Compte Administratif 2014, et en l'absence de Monsieur Jacques MANGON qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		17 305,94		27 483,91		44 789,85
Opérations de l'exercice	3 636,05	4 664,60	6 549,63	8 587,52		3 066,44
TOTAUX	3 636,05	21 970,54	6 549,63	36 071,43		47 856,29
Résultats de clôture		18 334,49		29 521,80		47 856,29
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	3 636,05	21 970,54	6 549,63	36 071,43		47 856,29
RESULTATS DEFINITIFS		18 334,49		29 521,80		47 856,29

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à 27 voix Pour et 6 Abstentions

DG15_025 Compte administratif du budget annexe des logements sociaux allée Dordins de la commune pour l'exercice 2014. Vote

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe des logements sociaux situés allée Dordins dressé par Monsieur Jacques MANGON, Maire, après présentation du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après présentation du Compte Administratif 2014, et en l'absence de Monsieur Jacques MANGON qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	31 191,16			8 991,52	22 199,64	
Opérations de l'exercice	3 579,77	55 469,40	1 801,58	7 304,89		57 392,94
TOTAUX	34 770,93	55 469,40	1 801,58	16 296,41		35 193,30
Résultats de clôture		20 698,47		14 494,83		35 193,30
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	34 770,93	55 469,40	1 801,58	16 296,41		35 193,30
RESULTATS DEFINITIFS		20 698,47		14 494,83		35 193,30

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à 27 voix Pour et 6 Abstentions

DG15_026 Compte administratif du budget annexe Galaxie de la commune pour l'exercice 2014. Vote

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Galaxie 3 dressé par Monsieur Jacques MANGON, Maire, après s'être fait présenté le budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après présentation du Compte Administratif 2014, et en l'absence de Monsieur Jacques MANGON qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT

Résultats reportés	834 999,39			400 785,39	434 214,00	
Opérations de l'exercice	1 137 904,74	1 341 558,28	1 344 463,63	1 417 773,74		276 963,65
TOTAUX	1 972 904,13	1 341 558,28	1 344 463,63	1 818 559,13	157 250,35	
Résultats de clôture	631 345,85			474 095,50	157 250,35	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
TOTAUX CUMULES	1 972 904,13	1 341 558,28	1 344 463,63	1 818 559,13	157 250,35	
RESULTATS DEFINITIFS	631 345,85			474 095,50	157 250,35	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à 27 voix Pour et 6 Abstentions

DG15_027 Compte administratif du budget annexe Picot de la commune pour l'exercice 2014. Vote

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe Picot dressé par Monsieur Jacques MANGON, Maire, après présentation du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après présentation du Compte Administratif 2014, et en l'absence de Monsieur Jacques MANGON qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	463 122,25			123 345,81	339 776,44	
Opérations de l'exercice	485 512,05	601 476,91	623 866,71	765 512,58		257 610,73
TOTAUX	948 634,30	601 476,91	623 866,71	888 858,39	82 165,71	
Résultats de clôture	347 157,39			264 991,68	82 165,71	

Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	
TOTAUX CUMULES	948 634,30	601 476,91	623 866,71	888 858,39	82 165,71	
RESULTATS DEFINITIFS	347 157,39			264 991,68	82 165,71	

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à 27 voix Pour et 6 Abstentions

DG15_028 Compte administratif du budget annexe de la production d'énergie de la commune pour l'exercice 2014. Vote

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Danielle Nardini, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de la production d'énergie dressé par Monsieur Jacques MANGON, Maire, après présentation du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4,

Après présentation du Compte Administratif 2014, et en l'absence de Monsieur Jacques MANGON qui s'est retiré conformément à la réglementation,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		148 994,47		91 005,99		240 000,46
Opérations de l'exercice	240 000,46	0,00	3 915,83	104 702,00	139 214,29	
TOTAUX	240 000,46	148 994,47	3 915,83	195 707,99		100 786,17
Résultats de clôture	91 005,99			191 792,16		100 786,17
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
TOTAUX CUMULES	240 000,46	148 994,47	3 915,83	195 707,99		100 786,17
RESULTATS DEFINITIFS	91 005,99			191 792,16		100 786,17

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de

sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
Reconnait la sincérité des restes à réaliser soit 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à 27 voix Pour et 6 Abstentions

Monsieur Augé : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. Quelques mots d'introduction rapide sur l'ensemble des délibérations que nous allons suivre relatives aux aspects financiers. Je ne reviens pas sur le débat du mois dernier qui a précisé les orientations budgétaires pour l'année. Aujourd'hui, nous sommes dans la mise en œuvre avec quatre types de délibérations : le compte administratif, le compte dit de gestion qui n'est que l'aspect comptable des choses, copie conforme du compte administratif, puis les affectations de résultat et enfin le budget primitif dont le principal et les six budgets annexes.

Concernant le compte administratif 2014, c'est l'arrêté des comptes de la commune qui fait l'objet du vote du conseil municipal présenté par le Maire après transmission du compte de gestion c'est-à-dire de la validation par le comptable du Trésor public de la commune. Concrètement un compte administratif présente les comptes de la commune d'une manière exhaustive et permet surtout d'en effectuer le bilan de l'année précédente. Il permet de dégager le résultat de l'exercice qui, lui, fait l'objet des délibérations d'affectation qui suivent.

Cette année, nous avons opté pour présenter le budget primitif en même temps que le compte administratif, nous allons retrouver un seul rapport dans les délibérations qui vous ont été proposées, ce rapport est joint à la délibération sur le budget primitif. Je vous rappelle que le compte administratif est mis à disposition par les services. »

Monsieur Guichoux : « Monsieur le Maire, je vais être bref. Vous prendrez mes propos comme une boutade républicaine qui ne peut se prononcer que lorsque nous sommes en début de mandature. On vous a préparé les recettes et vous avez fait les dépenses. Nous n'irons pas plus loin. »

Monsieur le Maire : « C'est un commentaire rapide, une synthèse qui a un certain intérêt. »

Monsieur le Maire remercie chaleureusement la doyenne d'âge Danielle Nardini dont on connaît le dynamisme et qui a réussi à presque obtenir un vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire : « Comme vous le savez le compte de gestion c'est la lecture des dépenses réelles et des engagements réels qui ont été faits par le receveur principal. En fait, c'est la certification des comptes et ce compte de gestion corrobore totalement le compte administratif. »

DG15_029 Approbation du compte de gestion 2014.

Après présentation du budget primitif et supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'exercice 2014 tant en ce qui concerne le budget principal que les budgets annexes, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance entre les résultats du Compte administratif et les Comptes de

gestion.

Le Conseil Municipal statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et des budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Déclare que les comptes de gestion :

- du budget principal
- du budget annexe du bâtiment à usage commercial
- du budget annexe des logements très sociaux
- du budget annexe Galaxie 3
- du budget annexe des logements sociaux allée Dordins
- du budget annexe Picot
- du budget annexe de la production d'énergie

dressés, pour l'exercice 2014, par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

DG15_030 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget principal. Décision

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 2 914 652,46
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 1 181 603,31
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent : 4 096 255,77

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : 561 211,49
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit : -1 733 297,13
- Résultat comptable cumulé	Déficit : -1 172 085,64
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 136 154,72
- Recettes d'investissement restant à réaliser	409 322,88
- Solde des restes à réaliser	-726 831,84
- <i>Besoin réel de financement</i>	1 898 917,48

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	1 898 917,48
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	2 197 338,29
SOUS-TOTAL (R 1068)	4 096 255,77
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)	0,00
TOTAL (A1)	4 096 255,77

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution 1 172 085,64 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 4 096 255,77 €

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 comme décrit ci-dessus.

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

Monsieur le Maire propose de globaliser l'ensemble des affectations de résultat de la section de fonctionnement des budgets annexes et donne la parole à madame Ehrhart pour la présentation de ces dernières.

DG15_031 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Décision

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Annexe Bâtiment à usage commercial et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 88 446,88
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 26 790,49
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent : 115 237,37

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : 526,25
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit : -54 444,69
- Résultat comptable cumulé	Déficit : -53 918,44
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00
- Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
- Solde des restes à réaliser	0,00
- <i>Besoin réel de financement</i>	<i>53 918,44</i>

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	53 918,44
SOUS-TOTAL (R 1068)	53 918,44
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)	61 318,93
TOTAL (A1)	115 237,37

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement	Section d'investissement
---------------------------	--------------------------

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 61 318,93 €	D001 : solde d'exécution 53 918,44 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 53 918,44 €

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 comme décrit ci-dessus.

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_032 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe des logements très sociaux. Décision

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Annexe des logements très sociaux et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 2 037,89 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 27 483,91 €
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent : 29 521,80 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : 1 028,55 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 17 305,94 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent : 18 334,49 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00
- Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
- Solde des restes à réaliser	0,00
- Capacité de financement	18 334,49 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	0,00
SOUS-TOTAL (R 1068)	0,00
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)	29 521,80 €
TOTAL (A1)	29 521,80 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 29 521,80 €	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 18 334,49 € R1068 : excédent fonctionnement

			capitalisé
--	--	--	------------

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Annexe des logements très sociaux et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 comme décrit ci-dessus.

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_033 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Décision

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Annexe des logements sociaux allée Dordins et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 5 503,31 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 8 991,52 €
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent : 14 494,83 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : 51 889,63 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit : 31 191,16 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent : 20 698,47 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0,00 €
- Capacité de financement	20 698,47 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement

dégagé à la section d'investissement

(recette budgétaire au compte R 1068)

0,00 €

SOUS-TOTAL (R 1068)

0,00 €

- En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)

14 494,83 €

TOTAL (A1)

14 494,83 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 14 494,83 €	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution 20 698,47€ R1068 : excédent fonctionnement capitalisé

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Annexe des logements sociaux

allée Dordins et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 comme décrit ci-dessus.

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_034 Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014. Budget annexe de la production d'énergie. Décision

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M4, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 du Budget Annexe de la production d'énergie et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 100 786,17
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 91 005,99
- Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent : 191 792,16

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit : -240 000,46
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent : 148 994,47
- Résultat comptable cumulé	Déficit : -91 005,99
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00
- Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
- Solde des restes à réaliser	0,00
- <i>Besoin réel de financement</i>	91 005,99

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

- En couverture du besoin réel de financement dégage à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	91 005,99
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	100 786,17
SOUS-TOTAL (R 1068)	191 792,16
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002)	0,00
TOTAL (A1)	191 792,16

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution 91 005,99 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 191 792,16 €

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 comme décrit ci-dessus.

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

Madame Ehrhart : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. En charge du suivi des budgets annexes en collaboration avec Antoine Augé, adjoint des finances, permettez-

moi de vous rappeler la définition d'un budget annexe. Un budget annexe a pour objet de regrouper les opérations des services ayant une organisation autonome et dont l'activité tend à produire des biens ou à rendre des services donnant lieu à paiement de prix (services publics à caractère industriel et commercial, services sociaux, services assujettis à la TVA). Vous trouverez les éléments dans chaque délibération et à la fin du rapport du budget primitif.

Avec l'accord de Monsieur le Maire et avec votre accord, je vous propose de regrouper, pour l'exercice 2014, les délibérations DG15_031 à DG15_034 concernant les budgets annexes : du bâtiment à usage commercial (Ilot 7), des logements très sociaux Firmin Montignac, des logements sociaux Allée Dordins, de la production d'énergie, les autres budgets annexes concernant les zones d'activités « Galaxie » et « Picot » n'ayant pas d'affectation de résultats.

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14 pour les délibérations DG15_031 à DG15_033, et conformément aux dispositions de la comptabilité publique M4 pour la délibération DG15_034, le conseil municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de chaque exercice.

A noter : le résultat dégagé dans le budget annexe « Production d'Énergie » permet de ré-injecter 100 786 € dans le budget principal.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 des budgets annexes cités et de leur reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2015 au vu des résultats indiqués dans chaque délibération. »

Monsieur le Maire : « Nous abordons maintenant le budget principal. C'est un moment important de ce mandat puisque c'est le premier budget de l'alternance et donc par définition c'est un budget qui a un sens particulier. Ce sens particulier que nous donnons aujourd'hui à ce qui vous est présenté, c'est le sens de la rupture, rupture que nous voulons illustrer par un certain nombre de principes qui ont conduits à l'adoption de ce budget.

Tout d'abord, c'est un budget qui a été fait sous une double contrainte. Premièrement, la contrainte qui a été celle des décisions de l'État. Nous en avons souvent parlé dans les mois qui ont précédés ce débat. Nous faisons face à des coupes budgétaires et à des charges imposées d'une ampleur sans précédent jamais vu de la part du gouvernement. Nous avons fait estimer ces baisses. Par exemple, pour la ville de Saint-Médard-en-Jalles, ces charges nouvelles sur la période cumulée entre 2013 et 2017, nous arrivons à un total impressionnant, sachant que l'ensemble du budget de la ville est d'un ordre de grandeur de 40 millions d'euros, le total de ce reste à financer pour la ville est de près de 9 millions d'euros. Le cumul de 2013 à 2017 est de 2,6 millions d'euros de dépenses nouvelles soit près de 6,2 millions d'euros en moins sur cette même période. Cette contrainte des décisions de l'État, cette perte sèche de près de 9 millions d'euros, nous avons dû y faire face. Nous avons dû également faire face à la contrainte de l'héritage.

Sur cette année, il est exact et objectif de dire que nous avons eu à assumer un certain héritage, celui de la gestion passée qui a des avantages mais aussi un certain nombre d'inconvénients qu'il faut citer car c'est la réalité. Lorsque nous avons fait le tour du patrimoine, des bâtiments communaux, l'état des travaux qui avaient été sans cesse reportés, l'état des travaux qui avaient été menés, nous avons pu constater que ce patrimoine était effectivement très dégradé et va contraindre nos dépenses beaucoup plus que nous ne l'imaginions.

Deuxièmement, l'impasse qui a été faite précédemment sur les travaux d'accessibilité. Nous avons chiffré une nécessité d'engagement de près de 200 000 euros par an sur une période de 6 ans soit 1,2 million à sortir.

Dans ce contexte contraint, nous avons choisi pour réponse une forme de rigueur intelligente.

Premièrement, rigueur car nous avons décidé, et nous l'assumons, la fin de la dérive salariale. Nous avons obtenu dans ce budget, une augmentation zéro des dépenses salariales. Pourtant nous l'avons fait dans un respect scrupuleux du dialogue social et dans une recherche d'efficacité du service et de bien être des agents. Et nous assumons les deux aspects de cette rigueur et de cette stabilisation de la masse salariale, à la fois le dialogue et en même temps la volonté ferme de maîtriser nos dépenses.

Ensuite, nous avons cherché en permanence à consolider des financements extérieurs. Par exemple, dans le cas du Cosec qui a été le gros investissement de l'année passée, nous avons obtenu après beaucoup d'efforts des subventions qui n'étaient pas prévues : à la fois du CNDS (Centre National du Développement Sportif) et aussi de la Métropole.

Ensuite, nous avons obtenu un désendettement du budget communal à hauteur de près de 1,5 million d'euros. Enfin, et ce sera pour toute la durée du mandat, nous avons maintenu la capacité d'investissement de la ville, cela nous paraît être une donnée essentielle qui guidera beaucoup de nos choix, à la fois pour cette année mais aussi pour les années à venir. Il s'agit d'un choix politique majeur parce que les investissements sont utiles pour nos concitoyens, nécessaires pour la ville et bons également pour l'économie et pour l'emploi.

Deuxièmement, j'ai parlé de rigueur intelligente car notre budget est un budget anti-crise. Cette volonté de maintenir la capacité d'investissement de la ville c'est aussi du développement économique pour tout ce qui est en lien avec la puissance publique, pour les investissements que nous faisons, pour les entreprises qui travaillent pour nous, que nous faisons travailler et pour la dynamisation de la ville que les investissements produisent.

C'est aussi un budget anti-crise car nous avons sanctuarisé totalement les dépenses sociales. Les dépenses sociales de la ville en 2015 seront à l'euro près ce qu'elles étaient en 2014 et c'est le seul domaine où il y aura une sanctuarisation des dépenses. La crise frappe durement. Sur notre territoire l'augmentation du chômage concerne près de 16% des personnes. Et dans ce contexte de crise, il nous est apparu nécessaire de faire tous les efforts utiles pour sanctuariser les dépenses sociales.

Nous avons dans le même esprit fait le choix de préserver la culture. Certes le budget culture va participer à l'effort de réduction des dépenses que nous avons demandé à tous les autres budgets mais un peu moins que ces derniers. Nous avons fait ce choix car la culture c'est traditionnellement la première variable d'ajustement des budgets en difficulté. Nous pensons que la culture c'est ce que les gens ne peuvent pas s'offrir spontanément si on laisse la culture à la seule loi du marché. C'est un domaine où la puissance publique, où la collectivité doit intervenir pour mettre à disposition de tous la culture. La culture pour tous n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité à laquelle nous contribuons fortement en atténuant l'effort à faire pour ce budget.

Nous avons aussi fait un budget anti-crise car dans le même esprit nous avons fait un budget qui défend et améliore le service public. Dans un contexte de crise, les gens ont besoin d'un service public fort et efficace et pour garder cette efficacité et cette force au service public, il faut faire preuve d'imagination, trouver des solutions nouvelles et à coûts constants. Typiquement, le choix que nous avons fait de créer deux mairies annexes nouvelles donc un service public redéployé dans les territoires d'Issac et de Magudas, dans des territoires un peu délaissés, à l'écart de la commune, au sud et à l'ouest, en plus en les couplant avec une présence renforcée de La Poste, en mutualisant nos efforts, en partageant les coûts, fait que nous offrons un service public renforcé, amélioré, à coûts constants et en améliorant concrètement ce que nous allons proposer aux citoyens. Désormais quand on habitera à Magudas, on pourra aller à côté de chez soi à pied à la fois faire des opérations qui concernent La Poste et les opérations qui concernent la mairie et en plus sur des horaires décalés par rapport aux horaires d'ouverture de la mairie principale. C'est donc un renforcement du service public. Je le dis, l'imagination en temps de crise, c'est plus que jamais nécessaire.

C'est aussi un budget anti-crise car nous avons maintenu des investissements de proximité et des investissements structurants. D'abord avec le scolaire parce que nous menons à bien des travaux dans les écoles, par exemple à l'école de Corbiac ou à l'école de Gajac. Et puis avec le sport, nous lançons cette année la réfection totale et complète des tennis couverts pour un montant important de 500 000 euros. Nous remettons en ordre l'espace aquatique qui souffrait de graves lacunes qui étaient imputables au fonctionnement technique mais qu'il fallait corriger.

Et là encore budget anti-crise, nous le faisons sans augmenter les impôts, sans hausse fiscale comme nous l'avons indiqué car nous pensons qu'il faut préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Il s'agit donc, mes chers collègues, d'un budget de responsabilité que je suis fier avec l'équipe

qui m'entoure, avec l'adjoint aux finances et avec les élus qui entourent l'adjoint aux finances, que nous sommes fiers de vous présenter car c'est un budget de responsabilités qui fait face à la fois à la situation compliquée dans laquelle nous nous trouvons et qui en même temps nous met en situation de tenir tous nos engagements et l'esprit dans lequel nous pensons que nous avons été élus pour les tenir, l'esprit dans lequel nous nous sommes présentés à la population. Voici mes chers collègues les quelques mots que je souhaitais vous dire avant de passer la parole à Antoine Augé, adjoint aux finances, qui va vous présenter plus en détails ce premier budget de la mandature. »

Monsieur Augé : « Mes chers collègues, mesdames, messieurs. Sans revenir sur les propos de monsieur le Maire qui a expliqué les grandes données de notre budget, je vais vous détailler les grandes masses qui le composent. Nous allons voir de quelle manière nous déclinons cette stratégie financière. »

DG15_035 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget principal. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du Conseil Municipal du 12 février 2015,
Le Budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2015 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	8 209 630,84		013 – Atténuation de charges	213 930,00	
	012 – Charges de personnel	20 828 677,00		70 - Produits des services, du domaine...	3 837 250,00	
	014 – Atténuation de produits	193 808,00		73 – Impôts et taxes	25 274 521,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	3 573 910,50		74 – Dotations et participations	5 825 589,00	
	66 - Charges financières	780 653,20		75 – Autres produits de gestion courante	758 817,00	
	67 – Charges exceptionnelles	57 995,00		76 – Produits financiers	95 560,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		1 885 188,01	77 – Produits exceptionnels	180 000,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		735 804,45	042 – opérations d'ordre entre sections		80 000,00
	Total	33 644 674,54	2 620 992,46	Total	36 185 667,00	80 000,00
	Total de la section de fonctionnement	36 265 667,00		Total de la section de fonctionnement	36 265 667,00	

Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	196 621,72		13 – Subventions d'investissement	942 364,88	
	204 – Subventions d'équipement versées	63 084,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	962 553,13	
	21 – Immobilisations corporelles	4 298 731,09		10 – Dotations, fonds divers et réserves	852 444,00	
	23 – Immobilisation en cours	6 285,82		1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	4 096 255,77	
	Opérations d'équipement	1 241 510,02		165 – Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 571 578,12		27 – Autres immobilisations financières	105 286,17	
				024 – Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		1 885 188,01
	040 - Opérations d'ordre entre sections		80 000,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		735 804,45
	041 – Opérations patrimoniales		6 285,82	041 – Opérations patrimoniales		6 285,82
	Total	8 377 810,77	86 285,82	Total	7 008 903,95	2 627 278,28
	001 – Résultat reporté	1 172 085,64				
	Total de la section d'investissement	9 636 182,23		Total de la section d'investissement	9 636 182,23	
Total du BP 2015	45 901 849,23		Total du BP 2015	45 901 849,23		

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2015 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 28 voix Pour et 7 Contre

Monsieur Roucher : « Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Je souhaiterais revenir sur les propos d'Antoine Augé relatifs à la maîtrise nécessaire de la masse salariale. En effet, la délégation des ressources humaines est assurée par le premier adjoint

Antoine Augé et compte tenu de l'importance de ses autres délégations (finances, administration générale, transports), je le seconde dans cette tâche importante et stratégique. Comme il l'a été maintenant souvent répété, la commune établit chaque mois près de 850 fiches de paie pour la Ville et le CCAS, qui recouvrent plus de 100 métiers différents. Les baisses des dotations de l'État, déjà effectives, et celles annoncées, nous imposent d'imaginer de nouveaux fonctionnements, de nouvelles organisations de l'ensemble des services. J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les chefs de service à qui il a été demandé des efforts en ce sens et qui ont été des forces de propositions constructives, ainsi que l'ensemble du service des ressources humaines qui nous accompagne dans cette démarche.

Trois axes de travail ont été notre priorité depuis notre élection : le renforcement du dialogue social, la démarche de performance, la maîtrise de la masse salariale.

En ce qui concerne le dialogue social, de nouveaux dispositifs ont été créés ou développés. Après les dernières élections professionnelles le Comité Technique a été installé dans une nouvelle composition le 27 janvier dernier. Pour maintenir la parité, il est constitué d'un collège de quatre membres titulaires et quatre suppléants chez les représentants des élus et chez les représentants du personnel, plus des représentants de l'administration. Un calendrier du dialogue social a été établi avec comme nouveautés : des rencontres bilatérales syndicats / Direction Générale des Services qui sont programmées ; la création de groupes de travail avec les organisations syndicales ; la création d'une commission pluridisciplinaire pour le maintien dans l'emploi (CPME) pour responsabiliser chaque acteur à son niveau, avec l'ambition de proposer aux agents en difficulté physique des postes en phase avec leurs qualifications et appétences ou pour leur permettre d'évoluer dans leur poste actuel dans les meilleures conditions. Enfin, la mise en place d'un numéro spécial trimestriel de la Salamandre. Ces derniers mois, nous avons par exemple traité, dans cet esprit, l'actualisation de la charte des ATSEM (agents techniques qui interviennent dans les écoles). Chaque décision liée aux ressources humaines sera prise en complète concertation avec le personnel et les services concernés. Par ailleurs, je reçois régulièrement des personnes en rendez-vous individuel, ce sont soit des agents de la collectivité qui ont des questions sur leur cas personnel, soit des administrés qui souhaitent intégrer la collectivité. J'en profite pour signaler que cette initiative est particulièrement bien perçue car l'équipe précédente n'avait pas jugé bon d'assurer ce temps d'échange, en tout cas régulier. Le message que je délivre là est impartial et clair sur les possibilités ou non : pas de calcul, du concret et de la pédagogie avec des échanges riches. Plusieurs cas compliqués, en suspend depuis plusieurs années, ont ainsi été réglés dans des conditions satisfaisantes pour tous.

En ce qui concerne la démarche de performance, l'étude de performance de nos organisations, je reprends l'analyse qu'en a faite notre DGS, Christophe Grandjean, c'est une véritable occasion de construire ensemble l'avenir de nos services municipaux : adapter l'organisation et le fonctionnement des services aux priorités du mandat de notre équipe ; optimiser les ressources sous toutes leurs formes, maîtriser les dépenses de fonctionnement pour libérer des marges de manœuvre nécessaires au mandat, tout en limitant le recours à la fiscalité et à l'emprunt ; enfin renforcer la performance et la rigueur dans la gestion des services pour mobiliser les énergies, assurer la qualité de la gestion ainsi que le développement professionnel et personnel dans un climat social apaisé. La polyvalence va être développée, l'exemple le plus récent étant, au sein de la Direction de la Population et de la Citoyenneté, la mise en place des mairies annexes ; le personnel affecté ayant à assurer de nouvelles tâches (confère le partenariat que nous avons avec La Poste). Notre démarche s'inscrit dans la durée et le cabinet qui a assuré cette étude va accompagner la collectivité pendant un an pour la mise en œuvre des préconisations.

Enfin, et c'est la résultante des deux points précédents : la masse salariale. Comme l'a dit Antoine Augé précédemment, après plusieurs années de hausse parfois supérieure à 5%, elle sera contenue à -0,02% en 2015. Merci de votre attention. »

Madame Le Moller : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. Je profite de cette présentation du budget primitif pour faire une intervention relative au domaine du scolaire et du péri-scolaire.

Sur la commune, il y a un peu plus de 3 000 élèves qui sont scolarisés dans treize écoles. La commune compte également trois centres de loisirs municipaux et trois centres de loisirs de quartier

Nous souhaitons mener une politique éducative ambitieuse avec pour objectifs : favoriser l'égalité des chances et l'épanouissement des enfants, et, accompagner leur marche vers la citoyenneté.

Je me réjouis de ce budget primitif qui alloue une enveloppe de 500 000 euros pour les investissements, pour mener à bien cette politique. Comme je le disais, favoriser l'égalité des chances c'est : garantir la mixité sociale de tous les enfants de Saint-Médard-en-Jalles notamment dans l'offre du périscolaire ; c'est également identifier, en lien avec l'éducation nationale, les enfants en grande difficulté afin de mettre en place des actions ciblées et notamment dans le cadre des accès aux loisirs ; c'est aussi permettre l'accueil de tous les enfants avec la gestion des particularismes en créant des conventions avec les familles.

Développer la marche vers la citoyenneté c'est encourager le savoir vivre ensemble ; c'est développer le sens des responsabilités ; c'est sensibiliser au développement durable par exemple ; c'est sensibiliser à la citoyenneté, notamment à travers diverses actions le tri des déchets dans les écoles, la prévention du gaspillage, des actions aussi concernant notamment la santé avec la prévention de l'obésité ; l'approche du code de la route notamment à travers la conduite à vélo ; l'intervention de la protection civile afin que les enfants puissent identifier des situations d'urgence, leurs apprendre certains gestes de premiers secours ; d'autres manifestations tels que le Téléthon et la fête du vélo.

L'épanouissement des enfants passe par le fait de leur offrir un accueil optimal dans les écoles. Pour se faire, nous faisons un travail important avec l'Éducation Nationale afin d'anticiper les ouvertures ou les fermetures de classes, afin de réaliser des diagnostics relatifs aux travaux à réaliser, dans les écoles ou à leurs abords que ce soit des petits travaux ou des grands travaux.

L'épanouissement des enfants passe également par le fait de leur proposer une diversité d'activités pendant les activités périscolaires que ce soit pendant les TAPS, le CLAÉ, les centres de loisirs, avec une implication importante des associations locales et du personnel de la ville pour proposer des activités culturelles et artistiques, des activités sportives mais également des activités ludiques.

Enfin, cet accueil optimal passe par l'amélioration des conditions de travail des ATSEM dont le travail a subi des bouleversements énormes avec la mise en place des rythmes scolaires. Nous avons entrepris, comme disait Jean-Louis Roucher tout à l'heure, la révision de la charte des ATSEM que nous avons voulu un travail participatif. Les ATSEM sont très impliquées et les premiers retours que nous avons concernant les pistes d'évolution proposées sont très positives.

Enfin, nous gardons un objectif fort qui est de préparer l'école de demain avec la poursuite de l'équipement numérique dans les écoles.

Ce budget primitif relatif au scolaire et au péri-scolaire est donc aussi une première année de lancement d'une série de travaux très importants dans les écoles de Saint-Médard-en-Jalles avec comme investissements importants sur l'année : l'extension de l'école de Corbiac, des travaux d'accessibilité dans les écoles, une étude préparatoire pour la refonte de l'école de Gajac et divers autres travaux (réfection de clôtures, de portail etc...).

Nous avons également des projets sur le moyen terme avec la refonte complète de l'école de Gajac dans un contexte foncier très contraint, l'extension de l'école de Cérillan avec le réaménagement de la cours et du préau, la réfection des cours et préau de la Garenne et d'Hastignan par exemple. Je n'oublierai pas tous les divers petits travaux courants, le câblage pour l'équipement informatique, le remplacement des lavabos, la réfection de certains sols et, en continu, la poursuite de l'équipement numérique dans les écoles.

Ce budget primitif démontre également notre volonté de poursuivre la modernisation de la cuisine centrale. Cette cuisine centrale joue un rôle incontournable dans le quotidien de nos enfants mais également de nos aînés. Je souhaite rendre hommage à Arnaud Garnier, notre conseiller municipal, qui s'est investi énormément auprès de la cuisine centrale. Nous avons l'ambition d'une cuisine centrale moderne et ergonomique pour absorber la production croissante du nombre de repas en garantissant leur qualité, en ayant pour ambition l'amélioration

des conditions de travail du personnel dont je salue ici le professionnalisme. Nous avons effectué diverses acquisitions sur l'année : four de cuisson basse température, trancheur de viande, mixeur professionnel, lave batterie (l'ancien était âgé de 20 ans). Nous poursuivons notre effort de modernisation avec l'acquisition en cours d'un four basse cuisson et d'une thermocelleuse pour les barquettes. Enfin, la cuisine centrale est un bel outil de production puisque 500 000 repas par an y sont produits. C'est aujourd'hui un exemple pour Hôpital Pellegrin qui a effectué cette année plusieurs visites, qui a démontré son intérêt pour les matériels acquis qui permettent donc une amélioration de la qualité des repas, un gain sur les approvisionnements et une augmentation significative de l'ergonomie et de la sécurité aux postes de travail.

Le vote de ce budget primitif nous permettra de mener à bien notre politique éducative. Et je salue ici les services de la ville que ce soit les services au niveau central à la mairie ou sur le terrain ainsi que toute la communauté éducative : l'Éducation Nationale, les associations, les parents d'élèves avec qui nous faisons un travail remarquable pour mener à bien notre politique éducative dont je rappelle les objectifs qui sont de favoriser l'égalité des chances et l'épanouissement de nos enfants, d'accompagner leur marche vers la citoyenneté, en impliquant les parents et toute la communauté éducative dans un esprit de concertation, concertation qui reste un pilier de notre action. Merci de votre attention. »

Monsieur Cristofoli : « Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs dans la salle et derrière leurs écrans puisqu'en effet il y a des Saint-Médardais qui nous regardent sur internet. Tout d'abord, je voudrais excuser Monsieur Cases bien que cela ait déjà été fait mais qui aurait bien aimé être parmi nous ce soir, le budget étant, comme vous le savez peut-être, un de ses domaines de prédilection. Malheureusement, il ne pouvait être là.

Comme vous l'avez dit, nous découvrons ici le premier budget de votre mandature. Et je voudrais commencer mon propos par quelques éléments plus personnel avant d'en venir proprement dit au budget.

Dans la logique des choses, ou du moins de celles que j'ai côtoyées en politique depuis 7 ans, je devrais, en tant qu'opposant, vous dire : « Votre budget, il est tout pourri, nous on aurait fait beaucoup mieux et d'ailleurs les chiffres le prouvent, et le gouvernement ceci, et la métropole cela.... et patati et patata ». En bref, le théâtre habituel d'un conseil municipal de mars dédié au budget de la commune.

Et bien voilà, j'ai bien réfléchi depuis un mois et le Débat d'Orientations Budgétaires, auquel j'ai assisté sans intervenir lors du dernier conseil municipal, m'a ouvert les yeux. Plus d'une heure de débat avec une dizaine d'intervenants à se jeter des chiffres à la figure, à attaquer, à critiquer, à dénigrer. Cet épisode m'a apporté des réponses aux questions qui trottent dans ma tête depuis longtemps : A quoi joue t-on dans nos conseils municipaux, dans nos assemblées plus largement ? Pourquoi sommes nous élus ? Est-ce à cela que nos administrés aspirent en assistant à nos séances ou en les regardant sur internet puisque nos conseils municipaux sont filmés ? Et traduisons nous surtout, dans ces échanges, la réalité finalement de nos fonctionnements ?

Tout ceci ne me correspond pas forcément et quand je discute avec des amis, des voisins, des administrés, certains même qui sont dans cette salle ce soir, je ressens ce même mécontentement, ce même agacement.

Je vais donc être moi même, porter mes culottes et pas celles que d'autres s'attendraient à me voir porter et vous dire simplement ce que je pense, en étant fier de mes valeurs et de mes convictions.

Je dis clairement «non» à une opposition systématique et idéologique. Je dis «oui» à une opposition forte dès que cela est nécessaire et notamment quand nous ne sommes pas d'accord sur les orientations prises, «oui» aux débats, aux analyses factuelles, aux échanges contradictoires, à la recherche des bonnes décisions pour notre commune, pour les Saint-Médardais.

Depuis un an, l'opposition que nous formons a travaillé sur les dossiers et a, dans presque tous les cas, donné des explications dans le cas de votes « contre » ou même « d'abstention ». Nous continuerons sur cette voie et ferons même des propositions si, au-delà des seules commissions, nous sommes associés à des groupes de travail ou de réflexion sur des sujets d'intérêt général

pour notre commune. C'était l'objet de nos demandes pour les projets des «mairies annexes» et pour le dossier «transports» pour lesquels nous avons proposés de participer à des groupes de réflexion pour l'instant sans réponse mais j'espère que cela pourra venir.

Revenons maintenant au sujet du jour, le budget de la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour l'année 2015. Avant de commencer, je voudrais revenir sur deux points Monsieur le Maire que vous avez dit en introduction pour préciser certaines choses. Tout d'abord l'état du patrimoine. Il est vrai que la ville n'est pas toute jeune et qu'il y a des choses à refaire au niveau patrimoine mais je voudrais quand même rappeler que depuis de nombreuses années et à minima sur les sept dernières années où j'ai participé à ce travail, à cette mandature, plus d'un million d'euros était consacré chaque année à l'entretien du patrimoine. Et je pense que même s'il y a des choses à refaire, et on avait tous pu le dire pour la piste d'athlétisme par exemple et pour un tas d'autres équipements, je trouve votre constat un peu dur sur le patrimoine de la commune. Vous avez également parlé des travaux sur l'accessibilité et je crois qu'il y a eu là aussi des efforts de fait, et qu'il n'y a pas eu un abandon et aucun travaux de fait sur l'accessibilité. J'en veux pour preuve les travaux effectués sur la mairie avec l'ascenseur qui a été installé, les travaux au niveau de Ball' en Jall', le travail que nous avons fait au niveau du PAVE, un organisme sur l'accessibilité au niveau de la voirie.

Enfin, dernier point par rapport à ce que vous avez dit en introduction, le COSEC dont vous avez parlé, je crois, en effet, que vous avez reçu les subventions dont vous avez parlé. Je crois qu'elles ne sont pas tombées du ciel et que nous avons fait les dossiers conséquents. Je préciserai, j'ai derrière moi Monsieur Trichard, ancien adjoint au sport, et je pense que ces dossiers avaient été faits en leur temps. On vérifiera tout cela.

Ce budget, donc, vous l'avez baptisé «budget de rupture» et il vous faut en effet absorber une baisse significative des financements de l'État, c'est factuel. Cela vous oblige à faire des choix et c'est bien dans certaines orientations prises qu'il y a «rupture».

Comme je le disais, vous avez donc dû faire des choix et je voudrais souligner par quelques illustrations ce que je trouve opportun dans votre budget et ce qui me pose problème à son examen.

Du côté positif je retiens :

- La sanctuarisation du budget du CCAS et des financements à nos trois maisons de quartiers. Cependant, je n'ai pas su retrouver si le financement du dispositif « Accès + » était maintenu.
- Je trouve intéressant la réfection des tennis couverts à Monseau, que nous aurions réalisés également, dans le cadre du projet photovoltaïque, si les règles sur le rachat de l'électricité n'avaient pas changées.
- La réfection de la salle Georges Brassens qui en a bien besoin mais également les travaux dans les écoles, à Corbiac notamment.

Ce que je conteste en revanche :

- Les deux mairies annexes. Non pas leur possible utilité, puisque cela sera à juger après quelques mois de fonctionnement, mais plutôt la nécessité de les faire dès cette année même si c'était une de vos promesses de campagne. J'étais samedi à l'inauguration à Magudas et je tenais à mon tour à féliciter les services pour la qualité de la réalisation physique de cette mairie annexe. J'espère que nous aurons rapidement des éléments de fonctionnement de cette mairie annexe.
- L'arrêt de la réalisation du projet « Nature au coin de ma rue » mais surtout les travaux entamés sur les bords de jalle à Gajac où il me semble qu'il serait nécessaire de finaliser le travail engagé. Je n'ai pas vu d'éléments sur ce sujet, on a toujours l'impression que les travaux sont arrêtés à ce niveau mais je peux toujours me tromper.
- La «non ouverture» au public dès 2015 du parc de la maison de l'ingénieur qui permettrait d'avoir rapidement un parc au centre ville avec des jeux pour enfants notamment en attendant un hypothétique «parc du Bourdieu» . Vous avez dit dans votre introduction que vous alliez travailler sur ce parc. Moi je pense que l'on aurait pu y travailler un peu plus vite, même si dans vos propos vous allez peut-être y faire cette fête des aînés, j'ai cru deviner cela.
- Peu de choses en lien avec le «développement durable» et plus directement avec l'agenda 21 de notre commune qui est peu mis en avant dans ce budget.

– Le fort ralentissement du plan numérique à l'école même s'il n'est pas arrêté mais je pense que les financements qui y sont consacrés montrent un ralentissement de ce plan numérique. J'espère qu'il reprendra un cours plus important et qu'on ira jusqu'au bout de ce plan numérique pour l'ensemble des classes de primaire.

– Enfin une baisse trop importante et inédite des financements aux associations. C'est près de 200 000 euros de moins pour le tissu associatif qui est le cœur de la vie de notre commune. Nous pourrions le constater certainement samedi lors du carnaval mais d'autres de mes collègues parleront de ce sujet.

Je pense donc qu'il était possible de faire autrement, qu'il était possible d'attendre pour certaines réalisations et de changer l'ordre des priorités. C'est là que vous placez la « rupture » et nous aurions fait différemment. Pour les raisons que je viens d'évoquer, je ne voterai pas ce budget 2015.

Peut-être que certains auront été surpris par la teneur de mon intervention mais comme le disent des chroniqueurs le matin sur France Inter à 6h54 : « Ça va mieux en le disant ».

Je reste ouvert pour poursuivre ce début d'échange de manière informelle et surtout dans des groupes de travail sur tous sujets du moment qu'ils concernent l'intérêt général, l'intérêt général pour Saint-Médard-en-Jalles et pour les Saint-Médardais. Merci de m'avoir écouté. »

Monsieur Braun : « Monsieur le Maire, chers collègues. Je n'ai pas été très étonné par les propos de Bruno Cristofoli qui finalement a fait une liste des choses sur lesquelles il s'opposait dans ce budget et j'aurai l'occasion de revenir sur une ou deux de ces choses.

En tout cas, en tant qu'adjoint au sport, pour ma part, c'est plutôt des sources de satisfaction que je vois dans ce budget et j'associe d'ailleurs à ces propos notre collègue conseillère municipale en charge des sports Emmanuelle Alhaitz car dans ce budget effectivement nous avons plusieurs dossiers qu'il faut mettre en lumière. Le premier se sont les subventions aux associations et nous en reparlerons plus tard dans ce conseil municipal puisque nous allons ce soir voter les subventions aux associations. Les associations qui recevront dans un avenir proche les notifications de leurs subventions verront que tout ce que vous avez pu dire sur ces baisses de dotation dans leur fonctionnement n'était tout simplement pas fondé. Nous avons certes impacté le même effort budgétaire sur ce budget que sur les autres budgets puisque les services de la ville font des efforts conséquents dans leur travail, il était normal que les associations participent elles aussi à cet effort de baisse du fonctionnement. En réalité, la plupart d'entre elles verront bien que leurs subventions étaient largement maintenues voir augmentée dans certains cas. On aura l'occasion de le voir tout à l'heure.

Sur le fonctionnement, il y a encore d'autres raisons d'être satisfaits. J'en citerai une par exemple sur les installations sportives toujours : c'est l'entretien de nos installations sportives. Sur le fonctionnement, une enveloppe de 26 000 euros a été débloquée pour l'entretien de nos gazons sportifs qui étaient peu entretenus ces dernières années et pourtant c'est important puisque l'entretien de ces installations sportives n'est pas facultative ou anecdotique, bien au contraire. Le sport est une source d'épanouissement, d'éducation, que l'on ne peut pas forcément toujours retrouver dans le travail. Nous sommes aussi là pour prendre du bon temps et pas seulement pour travailler. Le sport permet cet équilibre mais il ne peut pas se pratiquer dans n'importe quelles conditions. Nous devons être exigeants, le sport doit se dérouler et se pratiquer dans des conditions optimales tant sur la qualité des espaces de pratique, je citais il y a un instant les gazons, mais aussi dans ces espaces de vie. Les associations sportives ont des espaces de vie pour certaines où il y aurait bien à dire ainsi que sur la qualité et sur leur mise en sécurité. Nous démarrons donc beaucoup de mises en sécurité. C'est quelquefois tout simplement la santé des sportifs qui est en jeu. Je prenais, au moment des orientations budgétaires, l'exemple de la piste d'athlétisme qui provoque un certain nombre de pathologies chez nos jeunes. Nous devons donc faire des investissements dans ce mandat à propos de cette piste d'athlétisme qui était l'un de nos engagements.

Cela m'amène à l'investissement puisque dès ce budget primitif, nous tenons l'un de nos engagements principaux en matière d'investissement sportif. Il y en avait trois et notre collègue

Antoine Augé a présenté l'un de ces trois engagements qui est tenu dès cette année, il s'agit de la réfection des tennis couverts puisqu'une enveloppe de 500 000 euros a été budgétée cette année. Une enveloppe qui permettra d'entreprendre une réfection à la fois de la toiture, du sol, du bardage et peut-être plus, si nos pistes de travail s'avèrent exploitables. C'est un projet que nous souhaitons faire à notre manière, c'est-à-dire en concertation avec évidemment les usagers du club donc les principaux utilisateurs de ces tennis, mais aussi avec les fédérations en l'occurrence la Fédération Française de Tennis et les services. Nous privilégions, comme pour tous nos investissements, le confort des usagers, la facilité de l'entretien, l'esthétique, le rapport qualité/prix, et encore d'autres qualités qui nous paraissent fondamentales.

Nous ferons tout pour aller chercher des subventions et c'est là que je corrige au moins une de vos erreurs. Sur les subventions qui ont été attribuées pour le dojo, je voulais moi-même, comme monsieur le Maire l'a fait, reprendre la phrase de Jacques Guichoux qui disait « Nous avons fait les recettes, vous avez fait les dépenses. » Et bien pour ce qui est du dojo certes vous l'avez réalisé mais c'est nous qui le payons et qui allons chercher les financements nécessaires pour le payer. Je passe sur le fait que nous n'aurions sans doute pas fait ainsi puisque les travaux qui ont été fait sur le Cosec ne remplissent pas, à notre avis, un certain nombre des caractéristiques que j'évoquais à l'instant, l'esthétique étant la plus apparente mais il y en a d'autres puisque ce projet n'a en rien réglé les problèmes de stockage qu'il peut y avoir sur le site pour les associations et qui est extrêmement important, ou encore la pratique du basket ou de la gymnastique. Pour le payer, nous sommes aller chercher des financements et notamment, monsieur le Maire l'a évoqué il y a un instant, le CNDS dont le dossier n'était pas fait et puis vous savez quand on fait un dossier de subvention, il y a deux travail. Il y a un travail qui consiste à faire le dossier de subvention de la manière la plus technique possible, c'est le rôle des services et ils s'en sont acquittés avec beaucoup de talent, et puis il y a aussi l'aspect plus politique puisqu'il faut aller chercher la subvention ensuite et dans ce domaine quand on essaye de défendre un dossier pour le CNDS, il y a un travail à faire en partenariat avec les fédérations qui est extrêmement important et c'est ce travail qui n'avait pas été fait, nous l'avons fait. Cela a entraîné la subvention de la Métropole puisque la subvention du CNDS, je dirai, a finalisé le caractère intercommunal de l'équipement. Donc des dossiers qui n'avaient pas avancés jusque là.

Je tiens à remercier les services qui ont fait un travail remarquable depuis le début de notre mandat et par exemple sur les dossiers que j'évoquais pour aller rechercher des financements mais aussi les fédérations avec qui nous travaillons avec beaucoup d'ambition et un travail partagé. En tout cas, nous ne nous arrêterons pas là et nous aurons l'occasion d'affirmer de nouveau comme aujourd'hui que le sport est une priorité pour notre équipe. »

Monsieur Claudin : « Monsieur Le Maire, mes très chers collègues, mesdames et messieurs du public.

C'est avec une grande joie et en présence de monsieur le Maire, de très nombreux membres de ce conseil municipal et de madame la Députée Marie Récalde, que nous avons inauguré samedi 7 mars la mairie annexe de Magudas.

Depuis lundi 9 mars, elle est ouverte au public et permet à l'ensemble de la population du quartier de Magudas de bénéficier de nombreux services municipaux sans avoir à se rendre à l'Hôtel-de-ville, mais aussi des services de La Poste.

Il est donc possible d'effectuer une grande partie des démarches administratives comme le dépôt et le retrait des dossiers de carte d'identité nationale, le retrait des dossiers de passeport, la légalisation de signature, l'attestation d'accueil ; mais aussi la remise de documents divers, comme les certificats de cession de véhicule, les demandes d'immatriculation ; tout comme l'enregistrement des demandes d'inscription sur les listes électorales, mais aussi la réception des demandes d'inscriptions aux activités scolaires et périscolaires, ainsi que la réception des demandes d'actes ou de documents d'état civil (naissance, décès, mariage), mais également les demandes de duplicata de livret de famille, la remise des dossiers de mariages, ainsi que le recensement militaire des jeunes.

Vous pouvez également vous rendre dans votre mairie annexe pour récupérer les sacs pour les

déchets verts, ou pour signaler les problèmes aux services techniques ou faire une demande d'intervention que la mairie annexe fera suivre.

La mairie annexe assure l'accueil physique et téléphonique du public en horaires décalés et complémentaires avec ceux de l'Hôtel-de-ville, puisqu'elle est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h et le mercredi de 10h à 12h.

Elle a également un rôle d'information sur les activités de la collectivité et autour de celle-ci, vous pouvez notamment récupérer les horaires TBC, la programmation du cinéma, les vignettes pour la déchetterie ou les stop pub.

Comme je le disais précédemment nous avons décidé de nous associer à La Poste pour apporter de nouveaux services aux habitants de Magudas en ouvrant également une agence postale communale, où vous pouvez acheter les timbres, enveloppes et emballages, réaliser l'affranchissement des courriers ou colis, récupérer vos recommandés et colis, mais aussi retirer de l'argent sur vos comptes de la Banque Postale ou le paiement des mandats cash. Une tablette est même disponible pour faire les opérations en ligne sur ses comptes. Vous pouvez même y payer vos amendes. 95% des opérations courantes sont faisables dans notre mairie annexe.

Mais surtout, cette mairie annexe assure le lien social entre le quartier de Magudas et le reste de la commune : elle permet à tout un pan de notre population d'avoir à proximité de chez elle une représentation municipale à son écoute. Vous le savez, nous avons toujours mis le service public au cœur de nos engagements et la proximité sur le terrain du Maire et des élus n'est plus à démontrer. Il est pour nous primordial qu'il y ait une équité entre les quartiers et que chaque Saint-Médardais puisse accéder à proximité de chez lui au service public, c'est pour cela que nous ouvrirons également une mairie annexe à Issac avant la fin de l'année.

Enfin pour conclure, je rappelle que je réaliserai ma première permanence dans cette nouvelle mairie annexe le 23 Mars à 17h. Merci de votre attention. »

Monsieur Guichoux : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. 32 ans de mandat dont ma première année d'opposition. Je vais aujourd'hui m'exprimer en tant qu'opposant, opposant républicain, semble t-il courtois mais aussi homme de gauche déterminé. Alain, le philosophe radical, disait : « Face à un pouvoir, il faut un contre-pouvoir ». Je vais donc faire le boulot pour lequel j'ai été élu. Et bien sûr, je n'ignore pas que dans tout budget, il y a du bon et du moins bon. Et je sais que ce soir nous sommes dans un propos de bonne guerre républicaine, vous dites des choses que nous n'avons pas envie d'entendre et nous allons dire des choses que vous n'avez pas envie d'entendre. Alors je commence.

Le Débat d'Orientation Budgétaire conduit lors du dernier conseil municipal nous avait déjà dit l'essentiel sur votre budget 2015 et, en particulier à travers les propos de Bernard Cases, nous avons eu l'occasion d'évoquer les craintes qu'il nous inspirait, c'est ça l'opposition.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas pour nous de nous cantonner dans une posture de rejet de principe du budget, je le dis il y a des choses intéressantes, comme parfois nous l'avions vécu ces dernières années, mais je souhaiterais montrer en quoi il ne répond pas aux priorités que nous pensons que la population peut attendre.

A la «rigueur intelligente» que je découvre ce soir, je vais essayer de vous opposer des commentaires et une vision d'opposition qui je l'espère sera tout aussi intelligente !

Oui, l'élaboration d'un budget reste chose difficile à faire, ce d'autant plus, vous le dites, vous le redites, que les deniers publics sont une denrée rare, denrée d'ailleurs qui sera de plus en plus rare (rappelons qu'après 2017, c'est de 140 milliards d'euros que le «candidat possible» Nicolas Sarkozy a prévu de réduire les dépenses publiques tout en réduisant les impôts... on est bien loin des 50 milliards d'euros attribués à François Hollande !...)

Dans un tel contexte, vos choix, vos arbitrages, vos priorités que vous opérez en tant que majorité municipale prennent toute leur signification et toute leur importance.

Ce qui nous frappe dans ce budget, sur un plan strictement budgétaire, c'est son caractère serré, son caractère tendu, monsieur Augé l'a expliqué. Mais ce faisant, il nous semble que les marges de manœuvre ne sont guère possibles, guère envisageables. Au moindre imprévu mais aussi si des opportunités se présentent, on aura quelques difficultés de financement. Bref, avec ce

budget, tel qu'il nous est proposé tout semble écrit d'avance.

Quelques exemples :

- Le budget du personnel progresse de 200 000 euros. Il est donc porté à 8 700 000 euros alors que le nombre d'agents permanents est passé de + 6 : 463 (données officielles au 1/01/2014) / 469 (toujours données officielles au 1/01/2015). On nous annonce un poste de chef de police municipale, un poste de chargé de mission pour un festival, le GVT va continuer son effet mécanique. Cette progression que vous contrôlez donc à 200 000 euros n'anticiperait pas, nous avons le droit de le penser, des annonces douloureuses, peut-être dans quelques semaines, après certaines échéances de la fin du mois, tout le monde aura compris : une remise à plat drastique du régime indemnitaire dont bénéficie depuis plusieurs années notre personnel ; un plan de redéploiement, un mot pudique qui veut des fois aussi dire suppression de poste, qui sont le fruit d'un audit dont nous n'avons aucun retour. Nous avons le droit de poser la question.

- La Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (TADM) est augmentée de 200 000 euros pour être portée à 750 000 euros dans un contexte de gel où, avec certaines de vos décisions, on fait un peu peur, je n'ose pas dire fuir les bailleurs sociaux et quelques promoteurs privés.

- Nous constatons, je continue à être désagréable, qu'aucun crédit n'est inscrit pour des dépenses imprévues. Il y en avait tout de même pour 100 000 euros dans le budget précédent qui était le notre.

Revenons aux choix politiques qui ont été les vôtres.

Vous avez réduit les subventions aux associations de 20%, je laisse ma collègue Carmen Legay y revenir dans quelques instants, lorsque nous discuterons de ce sujet.

Vous avez réduit l'aide par élève dans les écoles de 20 %, supprimé le personnel chargé de la maintenance informatique dans les écoles et je crois avoir compris que vous avez repoussé le plan d'équipement informatique des CE1 et CE2.

Vous n'avez prévu aucun crédit en matière de surcharges foncières c'est-à-dire ce qui peut améliorer la qualité ou la localisation des logements sociaux.

Que vous osiez vous réjouir, c'est ce qui est écrit, de ne pas avoir à payer le prélèvement lié à la loi SRU de 120 000 euros, c'est un petit peu quand même parce que vos prédécesseurs de la commune se sont mis en adéquation avec les pourcentages de logements sociaux qui étaient demandés. J'ai un peu de mémoire et j'ai souvenir que vous n'avez pas farouchement soutenu certains projets qui étaient porteurs de mixité sociale : Le Bécut, je connais bien c'est à côté de chez moi, Jean-Valmy Baysse, la rue Gabriel Durand. Et puis à vous entendre, j'ai là aussi souvenir, nous vous laissons faire un peu importe quoi en terme qualitatif, je l'ai entendu dans ce conseil. C'est pourquoi la bonne guerre républicaine marche dans les deux sens. La preuve, la résidence Compostelle vient d'être reconnue comme un des 21 projets majeurs en terme d'écoconstruction !

Comme Bruno Cristofoli l'a dit pour ce qui est de l'environnement et des économies d'énergie, notre sentiment est qu'il n'y a pas grand chose de lisible.

Enfin, en matière d'investissements, nous n'osons pas revenir sur certains propos tenus en décembre 2013, lors du vote de notre dernier budget. Je me souviens qu'il nous a été reproché de faire du désendettement au détriment d'investissements nouveaux, alors que nous engagions à l'époque, qui plus est en fin de mandat, 7 000 000 euros !

Votre nouvelle équipe, je l'entends, je le comprends, nous le comprenons, je parle aussi avec mes collègues, est pleine de projets, pleine de vigueur mais il me semble que pour ce qui vous concerne en début de mandat c'est 4 500 000 euros et il m'a semblé que tout est engagé.

Mais alors il y a des postes qui s'en sortent très bien dans votre budget.

Trois chiffres méritent d'être soulignés car ils sont en très nette progression, je dirai presque exponentielle. Dans votre rapport d'accompagnement, vous êtes discrets. Les catalogues et imprimés passent de 73 000 à 228 000 euros. La com', la com' dont nous fûmes accusés d'abuser. Les réceptions passent de 0 à 11 400 euros. Les fêtes et cérémonies passent de 26 000 à 80 650 euros.

J'ai bien entendu les commentaires qui associent cette volonté d'animation mais quand on évoque à tout bout de champ les difficultés de notre époque, difficultés qui sont une réalité pour

certains de nos administrés, il y a peut-être des dépenses que l'on pourrait mieux contrôler. C'est pourquoi, continuant à être dans mon rôle d'opposant, en étant donc désagréable, nous jugeons votre premier budget sans très grand souffle, sans projets notables pour une nouvelle équipe municipale si ambitieuse pour la ville. Une équipe qui, tout compte fait, par ses premiers arbitrages, c'est notre vision, s'est caractérisée en amoindrissant ce qu'ont été les politiques publiques et sociales que nous avons conduits de nombreuses années dans cette ville : des politiques autour de la famille, des scolaires, des jeunes, des anciens, de la mixité sociale, de l'habitat de qualité pour tous. Voilà ce que nous souhaitions dire même si j'ai entendu ce que les collègues ont dit.

Je voudrais aussi faire une remarque qui à nos yeux est d'importance et qui pourrait peut-être poser un problème au moment de voter. Sauf erreur de notre part, il nous semble que dans votre budget les ratios obligatoires, de la loi ATR du 6/2/92 et article R2313-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne sont pas présents.

Vous l'avez entendu, avec courtoisie, inspiré par les propos d'Alain, bien évidemment je reconferme ce que Bruno Cristofoli a dit, ce n'est pas une surprise, nous n'allons pas approuver votre premier budget. »

Madame Layrisse : « Monsieur le Maire, mesdames, messieurs. Dans le cadre du vote du budget primitif 2015, celui de l'action sociale mérite vraiment d'être souligné. Je vais faire un rappel rapide sur la situation des personnes de notre commune. 10% vivent en dessous du seuil de pauvreté. 1836 personnes sont demandeurs d'emploi en février 2015 soit une augmentation de plus de 15% en un an.

Le rapport d'activité du Centre Communal d'Action Sociale nous donne aussi des indications, sans oublier que malheureusement ces chiffres témoignent des difficultés que vivent les personnes accompagnées et reçues par les travailleurs sociaux du CCAS.

Je vais donner rapidement quelques chiffres qui ne reflètent qu'une toute petite partie de l'activité du CCAS.

Par exemple, à l'accueil, plus de 9 000 personnes sont venues physiquement au Centre Communal d'Action Sociale, et il y a eu plus de 8 000 appels téléphoniques en 2014.

L'aide alimentaire : en ce qui concerne l'accompagnement au restaurant scolaire, 74 familles sont concernées ; pour l'aide alimentaire pure, 34 tonnes d'aliments ont été distribuées soit sous forme colis soit sous forme de bons alimentaires que les gens peuvent aller utiliser dans des centres commerciaux. Les demandes d'aides étudiées en commission permanente d'aides facultatives concernent 355 familles. Il y en avait 294 en 2013. Le principal motif reste l'aide alimentaire.

Dans le cadre de la prévention de la dépendance, 417 rendez-vous dont, la moitié permettent de favoriser le maintien à domicile entre autre avec l'instruction de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, ont permis de mettre en place l'aide à ces personnes.

Le service accompagnement, qui est un service de transport, a effectué 2009 transports. Il a permis à 197 personnes d'être accompagnées entre autre pour un suivi médical.

La ville met aussi en œuvre une politique concertée avec ses principaux partenaires les centres sociaux : l'Association Socio-Culturelle de l'Ouest, la Maison d'Animation des Jalles et le centre d'animation de Feydit. Agréés par la CAF de la Gironde et avec son concours financier, ces équipements polyvalents, ouverts à tous les habitants, assurent et développent un équipement de quartier à vocation sociale, un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale, un support d'interventions sociales concertées. Par exemple, il y a des interventions dans l'aire d'accueil des gens du voyage ; elles accompagnent à la scolarité les enfants et les jeunes, sont un soutien à la mise en place de sorties culturelles et accueillent les habitants.

Je voudrais aussi souligner le rôle des Conseillères en Économie Sociale et Familiale aussi bien au Centre Communal d'Action Sociale que dans les centres sociaux. Elles œuvrent à la fois dans des suivis individuels et des actions collectives pour répondre aux questions et démarches liées à la vie quotidienne des familles : logement, budget, santé, insertion sociale et professionnelle en lien

les uns avec les autres.

Nos projets, tels que la création d'une épicerie solidaire, une meilleure connaissance et une meilleure approche des personnes en situation de précarité ou isolées, l'augmentation du budget de la commission permanente d'aides qui se réunit chaque semaine, le renforcement de la prévention de la dépendance, le soutien aux établissements Simone de Beauvoir et Flora Tristan, des fêtes offertes à nos aînés, l'encouragement au bénévolat... témoignent de notre volonté de soutenir l'action sociale.

Personne n'a le monopole de l'action sociale. Il appartient à tous d'en être porteur pour une société où les plus fragiles ont toute leur place, où les personnes en difficulté sont accompagnées pour faire un bout de chemin vers l'autonomie, où l'homme est au cœur de notre réflexion.

Dans le cadre du vote du budget, ce sont les moyens financiers que nous évoquons ce soir. Si bien sûr l'accompagnement social est une écoute, une proximité, grâce entre autre à nos travailleurs sociaux qui ne ménagent pas leurs efforts, il faut tout simplement de l'argent pour apporter des propositions concrètes et pragmatiques. C'est là qu'intervient le budget. Et là, nous nous donnons les moyens d'agir. Je vais vous rappeler quelques chiffres. Le soutien de la ville en direction des structures est exactement au même niveau que celui de l'année dernière : 141 506 euros de subvention à l'ASCO, 119 363 euros de subvention à la MAJ, 73 550 euros de subvention à Feydit.

Pour le Centre Communal d'Action Sociale, la subvention versée au CCAS, je le rappelle, permet aussi un soutien au fonctionnement de l'établissement public aux personnes âgées Flora Tristan et à l'établissement Simone de Beauvoir pour les personnes médicalement plus dépendantes. La subvention 2015 est un copier-coller de celle de 2014, 982 918 euros.

Ces moyens financiers, strictement identiques à ceux de l'année dernière, proposés dans le cadre de ce budget primitif 2015, traduisent notre volonté de sanctuariser l'action sociale. »

Monsieur Dubos : « Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Alors tout d'abord, après avoir entendu et écouté Jacques Guichoux, je vais lui laisser le choix de mettre dans la bonne case ce que je vais vous présenter. Il y a une chose qui m'a bien fait plaisir, c'est que vous avez dit que dans un budget il y avait du bon et du moins bon, cela veut dire qu'il n'y a pas de mauvais, on peut déjà se réjouir de ça, donc je vous remercie.

Je souhaite rebondir sur une proposition de gel de taxe sous l'angle économique et dans le cadre de ma délégation d'adjoint à l'économie. Au cours des nombreuses réunions que nous avons menées dans le cadre de la préparation du budget, nous avons toujours été clairs quant aux options qui nous semblaient les meilleures et les plus fidèles à nos engagements. Nous avons rappelé nos convictions et nous avons indiqué les orientations qui nous semblaient répondre de la façon la plus juste aux enjeux qui étaient devant nous. Améliorer la vie des Saint-Médardais, c'est aussi prendre en compte la situation de crise économique et sociale qui les frappent durement. Dans ce contexte, amputer leur pouvoir d'achat, à un moment où le système de solidarité se délite, est une décision lourde de conséquence. Nous ne devons pas oublier qu'aux yeux des contribuables, l'augmentation de l'impôt est toujours mal ressentie surtout quand elle ne tient pas compte du contexte économique, de la stagnation, voire de la baisse des revenus de nos concitoyens.

Dans un souci d'être digne de la confiance des Saint-Médardais accordée leur de la dernière élection municipale, nous avons affiché la volonté de ne pas augmenter le taux d'imposition et nous mettrons tout en œuvre pour le maintenir, celle de donner la priorité aux projets structurants qui répondent aux besoins réels des Saint-Médardais. Notre opposition à cette hausse des taux ne nous facilite pas le travail et vous avez pu le remarquer. Elle s'appuie sur une analyse précise de la situation. Certes la ville doit faire face à une baisse des dotations malgré le transfert des compétences croissantes de l'État vers la commune mais ce n'est pas aux contribuables de s'y substituer.

Les économies sur le fonctionnement ont permis de dégager des moyens supplémentaires pour les investissements. Un travail sur les priorités nous paraissait indispensable pour éviter la hausse des impôts au moment où la crise frappe durement les Saint-Médardais. Notre engagement à ne

pas procéder à une hausse des taux est donc de circonstance et la responsabilité des élus en démocratie est de voter en leur âme et conscience pour être dignes et responsables devant leurs administrés. La même conscience et la même âme qui m'animent au quotidien dans ma vie d'entrepreneur, une vie qui m'a appris que la seule valeur ajoutée pouvait produire la richesse et bien sûr pas les impôts ou les taxes. Tout comme nos entreprises, les Saint-Médardais ont besoin d'oxygène pour nourrir leur vision de l'avenir, ils ont besoin de pouvoir d'achat pour dynamiser l'économie locale et le commerce de proximité, ils ont besoin de stabilité pour se montrer audacieux et créer de nouveaux projets, on le verra tout à l'heure dans la délibération que je présenterai. Nous l'avons promis, aujourd'hui nous le réalisons dans ce budget, que nous sommes d'autant plus fiers que un peu partout autour de nous les hausses des taux sont adoptées pour faire face à l'austérité financière imposée par la brutale baisse des dotations de l'État. Je vous remercie. »

Madame Moebis : « Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons ce soir un débat très riche. Je vais essayer tout d'abord de rappeler que je représente le groupe des écologistes au sein de ce conseil municipal et donc que les propos que je vais rapporter se rapporteront à notre groupe.

Pour ce budget, on avait déjà au niveau du Débat d'Orientations Budgétaires vraiment condamné le fait que l'on ait une baisse des subventions pour les associations, pour le personnel et notamment ce qui m'inquiète encore plus à ce jour c'est lorsque nous verrons après les subventions des associations, que la baisse pour l'association du personnel est assez importante. Je ne sais pas comment on fait pour pouvoir bien traiter du personnel en baissant des avantages sociaux.

Ensuite vous avez parlé de rigueur intelligente ce soir et j'ai donc une proposition à vous faire puisque vous avez dans votre projet d'investissement la réfection des tennis couverts dont je pense que c'est quelque chose sûrement très utile vu l'état de la structure. Par contre vous proposez d'y créer un club house. Là ce que nous proposons ce soir, c'est éventuellement puisque l'on va faire de l'intelligence collective et de la mutualisation, ce serait d'utiliser le club house qui existe actuellement, puisque nous avons également d'autres associations sportives sur le stade dont notamment je pense au rugby qui aurait bien besoin d'un coup de neuf pour son club house. Pourquoi ne pas se servir de ce bâtiment qui existe déjà et le mutualiser à toutes les associations qui utilisent l'espace du stade ? Car on ne va pas s'amuser à faire un club house pour chaque association. C'est une première proposition.

Ensuite, vraiment ce qui nous déçoit en tant qu'élus écologistes, c'est qu'il n'y a absolument rien sur l'environnement, sur le développement durable. On nous parle de poursuite de plan d'éclairage public, c'est quelque chose que l'on avait engagé, qui durait trois ans, il y a un marché, donc je pense que vous n'avez pas trop le choix que de le poursuivre. Et en même temps, je ne comprends pas bien la volonté de faire des économies d'énergie, la volonté de rénover le parc d'éclairage public, avec un alignement d'une bonne dizaine de lampadaires au petit chemin qui est juste derrière nous, Cassy-Vigney, là je ne vois pas, ça tombe un petit peu de ciel.

Au niveau de l'environnement, rien sur la poursuite du parc intercommunal des Jalles, on a rien sur la création de jardins partagés qui sont très attendus par les citoyens. On a également rien, on en a parlé tout à l'heure, sur le parc de l'ingénieur et éventuellement le Bourdieu puisque vous avez lancé une étude de l'A'Urba, je pense que la maîtrise foncière n'y est pas et on ne voit absolument pas de réserve pour éventuellement pourvoir l'acheter si cela devait arriver un jour. C'est inquiétant et d'autant plus que ce matin, madame Le Moller a parlé de concertation. Il y a quelque chose qui me gêne beaucoup là dans cette deuxième année de mandature, il y a des choses que j'avais défendues et portées, c'était tout ce qui était concertation, formation au niveau de tout projet d'aménagement de la ville. Là on reste un peu sur notre faim.

On a eu enfin l'image de la mairie annexe d'Issac. J'ai assisté également à l'inauguration samedi de la mairie de Magudas mais on n'avait eu aucune information là-dessus. Ce matin, j'habite vers Hastignan, quelle ne fut pas ma surprise en entendant ces drôles de bruits mais qu'est-ce qui se

passer sur la route ? Et là, il y a un carnage qui est en train de se passer, puisque on a énormément de chênes qui ont été coupés sur le parking d'Intermarché. Donc je suppose que c'est lié au projet de brico ou de je ne sais quoi. Quand même cela m'a vraiment choqué puisque l'année dernière, c'était peut-être un peu plus tôt ou c'était l'année d'avant je ne sais plus, vous aviez été sensibilisé quand il y avait eu des opérations de nettoyage sur le Bourdieu. Nous on s'est bien mobilisé, on a fait stopper les coupes et là en temps que Maire vous avez autorisé ce défrichage. Il y a un petit panneau qui indique que cette décision a été prise en octobre 2014, on avait deux mois pour donner un avis sur la décision. Et là, bien sûr on n'a pas eu l'information donc rien. Je suis donc profondément choquée et inquiète pour l'avenir de cadre de vie des Saint-Médardais. Voilà les remarques. Pour nous, c'est vraiment un budget sans écologie et pour cette raison nous voterons contre. »

Madame Dumas : « Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Si vous le permettez, j'aimerais vous exposer qu'elle a été notre philosophie dans l'élaboration du budget spécifique à la culture. Tout d'abord, je vous rappelle qu'aujourd'hui à Saint-Médard-en-Jalles la culture c'est le réseau des médiathèques, l'EPCC appelé Le Carré-Les Colonnes, le Ciné-Jalles, les écoles municipales de danse et de musique, les nombreuses associations culturelles et tous les services associés de l'action culturelle qui garantissent une offre riche et de qualité. Notre volonté a été de préserver ce qui fait culture à Saint-Médard-en-Jalles.

Je ne reviendrai pas sur les contraintes budgétaires drastiques imposées par l'État qui ont bien sûr pesées sur l'élaboration du budget primitif et donc sur le budget de la culture. Cependant à l'instar des maires qui ont affirmés lors de leur 97ème congrès vouloir garder la maîtrise de leur politique et de leur liberté d'action, nous pensons que les choix culturels sont une illustration parfaite de cette liberté. La culture est l'expression même de l'identité d'un territoire et nous sommes très attachés à cette philosophie. La culture n'est pas un luxe mais un véritable levier de développement économique et de rayonnement territorial, sans parler bien sûr de son rôle éducatif, pourvoyeur d'ouverture d'esprit et de lutte contre l'obscurantisme dont nous avons bien besoin en ce moment. C'est pour ces raisons que la culture, sous toutes ces formes, est une des priorités de l'équipe municipale. J'en veux pour preuve que le budget culture, certes contraint par le contexte, a été préservé. En effet, le budget total arbitré, pour citer quelques chiffres, est de 1 million 911 617 euros. Pour rappel, en année N-1, le budget voté était de 1 million 935 469 euros soit une baisse de 1,23 % seulement et je m'en réjouis.

L'équipe municipale par ces choix budgétaires affirme que la culture n'est pas une variable d'ajustement. Nous voulons faire de notre ville un modèle d'excellence, connu et reconnu non seulement par ses habitants mais aussi par tous ses voisins. Notre ambition est réelle. Nous voulons donner enfin à notre ville la place qu'elle mérite dans la Métropole au niveau culturel et dans tous les aspects de la culture.

Le vote de ce budget primitif nous permet de maintenir un programme d'actions culturelles que nous souhaitons ouvert et de nombreuses actions sont ainsi confirmées. Je tiens à préciser que certains budgets sont augmentés notamment celui de la DACAJ, le budget de l'EPCC, donc la scène de spectacle vivant Le Carré-Les Colonnes, a été préservé. La nouvelle équipe municipale souhaite également valoriser le territoire et ces spécificités. La soirée d'ouverture de saison sera pérennisée et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une réflexion sur la création d'un grand festival qui mettra en valeur les compétences spécifiques de notre commune est amorcée.

Enfin, concilier proximité et rayonnement est une autre de nos priorités. Depuis le 1er janvier, la CUB est devenue Métropole. Ce grand territoire doit affirmer son identité culturelle par de grandes décisions et de grands projets. La fusion du Festival Des souris et des hommes et de Novart afin de créer un grand festival Métropolitain des arts de la scène, nous n'avons pas encore de nom, s'inscrit dans cette démarche.

Nous avons ici la démonstration que par une vraie volonté politique, par une mutualisation des forces de chacun et surtout par une co-addition des budgets, de vrais grands projets culturels peuvent naître et se développer. Certaines villes auraient peut-être dû emprunter le même chemin plutôt que de sacrifier de grands événements. Je pense notamment à Montpellier qui a

annulé complètement le festival hybride.

La culture est donc un atout formidable pour tout territoire. Il suffit de le vouloir et de l'affirmer et c'est bien ce que nous faisons à travers ce budget primitif. La culture à Saint-Médard-en-Jalles est préservée. Nous voulons une offre culturelle ambitieuse et de qualité pour tous. Vous pouvez compter sur nous mais aussi sur tous les agents qui, je dois vraiment l'affirmer aujourd'hui, travaillent avec passion et professionnalisme.

Juste pour conclure, en ces temps un peu compliqués, je voulais juste vous donner matière à réflexion avec une phrase d'André Malraux : « La culture, c'est ce qui répond à l'Homme quand il se demande ce qu'il fait sur la terre. » Merci. »

Madame Hanusse : « Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Madame Moebs est choquée, moi je suis scandalisée. La loi du 11 février 2005, avec pour but l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accessibilité publique, est un enjeu essentiel pour notre société. Cette loi n'a pas été suivie des faits et particulièrement à Saint-Médard-en-Jalles. Le désintérêt de l'équipe sortante est criant voir indécent. En 2010, elle a fait effectuer un diagnostic : cinq ans de perdu en immobilisme plus cinq ans d'étude. L'accessibilité à Saint-Médard-en-Jalles est, au niveau de l'entretien du patrimoine immobilier de la commune, déplorable, même si certains n'ont pas visité depuis quelque temps. Un travail sur la mairie et encore pas complet. Quid des sanitaires sous l'escalier guère reluisant même pour les valides ? Quid des marches entre l'ancienne et la nouvelle mairie ? Difficile m'a-t-on dit, voire impossible, dès que je suis arrivée. C'est bien parce que nous nous allons le faire. Donc on n'est quand même pas plus doué que les autres. Est-ce un problème de pouvoir ou de vouloir ?

L'ascenseur a été payé par le code du travail, cela n'a pas coûté grand chose à la commune. La mairie est la vitrine d'une coquille vide sur l'accessibilité. Les équipements sportifs peu ou pas accessibles. Les portes difficiles à ouvrir, exemple la médiathèque car depuis que nous sommes arrivés, moi personnellement on me contacte pour les portes qui ne s'ouvrent pas, il y a des choses qui ne se ferment pas, on ne peut pas monter, on ne peut pas descendre, c'est bien, les trottoirs, les obstacles sur ces mêmes trottoirs, c'est pouvoir ou vouloir. Le Maire lui a voulu puisqu'il a nommé un adjoint à l'accessibilité. Nous avons relancé les services techniques sur le sujet et je les en remercie car j'avoue les avoir harcelés. La visite des écoles, je n'ai pas arrêté de parler d'accessibilité, je crois que c'est un mot qu'ils vont avoir du mal à digérer.

Un agent a suivi une formation sur l'accessibilité, quand on veut on peut. Il y avait dix ans pour le former. Un nouveau diagnostic, effectué par lui, a montré l'étendue du problème. Ce qui était cher en 2005 est encore plus cher en 2015, et ainsi de suite.

L'obligation d'élaborer un ADAP, Agenda D'Accessibilité Programmé, pour tous les ERP non conformes au 31/12/2014. Le dépôt se fera au plus tard le 27 septembre 2015. Au 28 février 2015, nous avons déposé auprès du Préfet les autorisations d'accessibilité des ERP déjà accessibles ou en cours de l'être. Au nombre de treize, cela concerne des bâtiments récents qui déjà n'étaient pas accessibles, magnifique, et pour certains les travaux ne sont pas encore terminés. Certains seront fait par régie d'autres par les entreprises. Nous avons fait le choix de privilégier les écoles cette année, premier lieu d'intégration des enfants, sans oublier de travailler sur les autres établissements.

Le budget prévu est sans commune mesure avec les budgets précédents. Les règles du jeu de l'agenda sont strictes : présentation au Préfet qui entérine l'échéancier, points de contrôle réguliers et validation à son terme, sanction pénale prévue en cas de non respect des échéances, merci du passage de la patate chaude !

La commission communale d'accessibilité va bientôt se réunir, l'ordre du jour établi, nous leur présenterons notre feuille de route. Vous nous avez abandonné le problème mais en améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant les conséquences sociales et économiques de l'allongement de la vie, puisque l'accessibilité, c'est aussi pour les personnes âgées. L'accessibilité participe pleinement du développement durable pour la qualité d'usage de la ville. En conclusion, l'important c'est de vouloir. »

Monsieur Acquaviva : « Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs. Plusieurs éléments de ce budget 2015 s'inscrivent directement dans notre politique de proximité. Nous devons à la fois préparer l'avenir et assurer le quotidien pour les Saint-Médardais, qui sont en droit d'attendre de leur mairie une qualité de service optimale. La superficie de Saint-Médard-en-Jalles et l'existence de huit quartiers historiques rendent indispensable cette politique qui peut se définir en 4 axes principaux.

- Premièrement, garantir un service public accueillant et un traitement équitable des quartiers.

Avec des outils innovants : la mairie annexe de Magudas, inaugurée le samedi 7 mars, au passage je m'associe aux remerciements des services techniques que je vois au quotidien et je sais le travail qu'ils pratiquent et merci encore ; la mairie annexe d'Issac qui sera ouverte au public avant la fin de l'année. Leur fonctionnement avec des horaires décalés répondront aux besoins des usagers et offriront un véritable service de proximité. La création des deux mairies annexes et des deux agences postales municipales en partenariat avec La Poste pour 165 000 euros à Magudas et Issac, quartiers très longtemps délaissés, éloignés du centre-ville en sont les premiers exemples. Ce redéploiement des services publics de proximité dans ces quartiers est une amélioration pour les usagers, un lieu de rencontres, de lien social pour les personnes isolées. La rénovation de tout l'espace d'accueil au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-ville pour 150 000 euros a également pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil tant pour les usagers que pour les services (éclairage, mobilier, signalétique...).

- Deuxièmement améliorer la réactivité face aux demandes des administrés.

En 2013, se sont 250 doléances qui ont été traitées, alors qu'en 2014, avec 551, elles étaient plus du double de l'année précédente, ce qui démontre qu'il y avait une forte attente des administrés et des besoins en souffrance. Afin d'améliorer la réactivité, avoir un objectif d'accusé de réception de la doléance sous huit jours et informer le demandeur du délai de traitement, nous avons mis en place sous la responsabilité de l'adjoint thématique une commission qui se réunit chaque semaine en présence d'un représentant du cabinet, des adjoints de quartiers, du Directeur des services techniques et des chefs de services concernés. Le but étant d'analyser, de répondre et de traiter la plupart des doléances dans les trois semaines qui suivent la demande.

- Troisièmement assurer la présence des élus sur le terrain.

Depuis que nous sommes élus, des outils originaux sont mis en place pour aller à la rencontre ou accueillir les administrés, comme :

Le speed-dating annuel au mois de juillet dernier, qui sera reconduit en 2015, a permis aux élus et adjoints thématiques de rencontrer en tête à tête dans un moment convivial des administrés qui ont pu nous faire part de leurs besoins, leurs suggestions pour leur rue, leur quartier, leur école, notre ville.

La tournée des quartiers au mois d'octobre et novembre du Maire, accompagné des élus et des adjoints de quartiers a permis de rencontrer de nombreux commerçants, associations et administrés. Et là aussi des moments extrêmement intéressants à plusieurs titres.

La permanence de monsieur le Maire chaque premier samedi du mois où chacun peut le rencontrer sans rendez-vous et poser ses questions, sur l'urbanisme, le cadre de vie, l'économie, l'emploi, le logement.

Les permanences une fois par mois de chaque adjoint de quartier pour recevoir les doléances et les suggestions.

Le stand des élus sur le marché chaque troisième samedi du mois autour d'un café et d'un croissant, permet là aussi à chaque administré de rencontrer un élu, un adjoint, et déposer leur doléances, obtenir des informations sur la vie municipale.

- Enfin, quatrièmement développer la concertation.

La vie de quartier et la concertation sont indissociables et complémentaires. Elles se nourrissent du dialogue quotidien et de l'écoute. Les conseils de quartiers : Centre, Ouest, Est/Sud, où pour donner plus de sens et de poids à la démocratie participative, nous avons souhaité que les présidents de chaque coordination ne soient pas issus du conseil municipal mais élus par la coordination elle-même. Depuis leur mise en place, les conseils de quartiers se sont réunis une

fois en assemblée plénière, et la prochaine réunion devrait se situer aux mois de mai/juin, et les coordinations ont plusieurs fois formé différentes commissions d'étude en vue d'établir des contributions. Nous travaillons actuellement à d'autres formes de concertation, notamment sur les futurs projets d'urbanisme. Monsieur le Maire a évoqué le Printemps Urbain en avril/mai prochain qui s'inscrit dans ce cadre.

Comme vous voyez mesdames et messieurs notre majorité a mis en œuvre plusieurs axes d'actions pour se rapprocher, rencontrer, écouter, apporter des réponses aux attentes de nos administrés.

Je me félicite de ce premier budget de cette mandature qui prend également en compte la qualité du service public, la proximité et le lien social. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : « A mon tour, je vais donner quelques éléments de réponses aux questions qui ont été posées par les uns ou les autres. Je m'adresserai plus spécialement aux élus de l'opposition puisque la majorité s'est globalement félicitée du budget.

Je voudrai tout d'abord dire à monsieur Cristofoli que je le remercie de l'équilibre de ces propos. Il a su trouver un ton nouveau auquel nos souvenirs, de l'ambiance précédente, ne nous avaient pas préparés. Je l'en remercie, il a eu un propos équilibré, il a su reconnaître des éléments qui étaient positifs et il a fait part, c'est bien légitime, et je relie ça à l'intervention de Jacques Guichoux et je partage son avis, du fait que l'opposition est totalement nécessaire et je suis un défenseur de votre état. D'ailleurs, je vous aime tellement que je souhaite vous garder encore longtemps dans l'opposition car vous m'y paraissez indispensable.

Mes chers collègues, quelques mots par rapport à Bruno Cristofoli, je voudrai lui dire que nous ne regrettons pas de faire cette année les mairies annexes comme Jean-Claude Acquaviva l'a très bien dit dans son intervention à la fin. C'est un choix délibéré, c'est un choix qui nous paraît être rendu nécessaire. La proximité est plus que jamais indispensable. La vie est dure, la numérisation produit beaucoup de progrès mais elle produit aussi des fractures, elle produit aussi des blessures humaines. Les gens sont en demande de lien social. Tout le monde n'est pas, ce que l'on aurait tendance à croire quand on parle de numérique et de numérisation, un geek d'une trentaine d'année à l'aise avec tous ces écrans tactiles et pas tactiles. Il y a aussi beaucoup de gens qui sont mal à l'aise avec tout cela et qui par contre sont très à l'aise dans les rapports humains. Notre volonté est que la puissance publique soit en capacité de tenir et de mener à bien des rapports humains, du lien social, de la présence et de la disponibilité pour les petites choses du quotidien car ces petites choses font la vie, l'humeur des uns et des autres, elles font les sentiments, toutes les belles choses qui échappent aux données techniques et il nous paraît nécessaire de les développer. C'est notre choix et les mairies annexes sont un élément pour lesquelles nous avons su trouver un partenariat efficace avec un acteur important, comme La Poste, et disponible. Les mairies annexes sont vraiment des éléments de cette relation là, encore plus nécessaire, comme je le disais tout à l'heure par temps de crises, par temps de difficultés. Et donc nous ne regrettons pas monsieur Cristofoli le choix que nous avons fait de prioriser tout ça.

Vous avez aussi évoqué, madame Moebs également, la question des bords de Jalle à Gajac. Il est vrai que dans le programme «La nature au coin de ma rue», nous n'avons pas partagé tous les éléments de ce programme et nous avons dans le passé critiqué certains aspects. Il est vrai que si l'on prend l'exemple d'Issac, est-ce-que le bois d'Issac, qui fait bien sur un bilan en terme d'investissements vert et naturel, est un bois très usité par les usagers et bien non vous le savez bien, il y a très peu de gens qui utilisent le bois d'Issac comme promenade. En revanche, nous pensons que lorsque nous interviendrons dans le Bourdieu, dans le parc de l'Ingénieur, nous répondrons à une demande sociale. Il est vrai donc que certains aménagements du programme «La nature au coin de ma rue» ont été interrompus. Ce n'est pas tout à fait le cas d'ailleurs de l'aménagement qui a été fait dans les bords de Jalle. C'était un aménagement intéressant et ce qui a été fait, a été fait avec le souci de la qualité. D'ailleurs c'est le service des espaces verts qu'il faut remercier. Pour nous c'est une interruption temporaire mais c'est un élément qui doit être relié à ce que nous voulons faire, et c'est aussi une réponse que j'apporte à madame Moebs, en terme d'aménagement relatif au parc intercommunal des Jalles. Nous l'avons dit, nous l'avons

d'ailleurs déjà dit dans cette enceinte et Thierry Leblond l'avait exprimé il y a quelques temps lors d'un conseil municipal me semble t-il, nous souhaitons fêter spécialement l'approche de Saint-Médard-en-Jalles au parc intercommunal des Jalles et cette approche se fera naturellement par des dispositions à prendre sur la question des bords de Jalle. Nous voulons donc finir d'asseoir le programme général que nous aurons par rapport à ça, et il n'est pas à l'heure actuelle totalement arrêté, avant de lancer des investissements qui ont quand même un coup important. Je rappelle que cet investissement des bords de Jalle, vous le savez bien, était de l'ordre de 150 000 euros. C'est simplement une interruption momentanée de cet aspect là pour le resituer dans un contexte plus large d'aménagement de l'entrée du parc intercommunal des Jalles qui explique cette pause qui est faite dans l'aménagement. Peut-être qu'il y aura des recalages, des modifications, mais dans l'esprit de l'aménagement il y aura des reprises de ce que vous avez fait et bien sûr des compléments car nous trouvions, nous vous l'avions dit à l'époque, que la définition était insuffisante.

Je voudrai reprendre quelques propos qui ont été tenus par monsieur Guichoux, qui s'essayait à ses nouveaux habits d'opposant dur, je dis cela avec le sourire, car il a été comme toujours un opposant très courtois et je lui rend hommage de ce point de vue et je lui reconnais tout à fait le droit et la légitimité à être un homme de gauche déterminé. Ceci étant, il y a un certain nombre de choses qu'il a affirmé qui me sont apparues comme relativement fausses. Par exemple, vous avez craint, ou fait semblant de craindre, un grand soir que nous sortions avec le couteau entre les dents sitôt les élections départementales passées et que nous nous mettions à assassiner le personnel municipal en mettant à bas le régime indemnitaire et bien non je vous fait une révélation nous n'avons pas du tout cette intention. Les fonctionnaires municipaux peuvent être rassurés, on ne touchera pas au régime indemnitaire. Il n'en a jamais été question et il n'en est pas question pour l'avenir. De la même manière, l'étude de performance que nous avons lancée est une manière de répondre aux contraintes qui nous sont imposées. On ne peut pas rester les deux pieds dans le même sabot sinon nous serons rapidement paralysés car comme vous le savez ce n'est pas la meilleure manière de marcher que d'avoir les deux pieds dans le même sabot, il faut avoir une chaussure à chaque pieds, c'est notre idée. On est dans la rigueur d'un côté et de l'autre côté on est aussi dans l'innovation, l'adaptation de notre brave écuyer qui est le service public municipal. Cette étude de performance n'est pas faite pour assassiner les fonctionnaires mais pour optimiser leurs conditions de travail et optimiser, améliorer l'efficacité de nos équipes. Voilà ce que nous voulons faire, rien de très cruel, méchant.

Les logements sociaux vous en avez parlé, nous suggérant que l'on était hostile aux logements sociaux. Cela fait dix ans que vous le dites partout, en espérant que cela vous fera gagner largement. Vous avez vu, me semble t-il, il y a quelques mois qu'il n'en était rien, que cela ne suffisait pas à remplir votre besace électorale donc moi je vous suggère d'arrêter parce que vous savez bien que c'est faux. Nous ne sommes pas contre les logements sociaux, nous allons en faire tout autant qu'il en faudra, simplement il nous semble que ces logements soient faits dans une optique de qualité, pas une optique quantitative et exclusivement quantitative comme c'était la vôtre dans le mandat passé. Nous ferons en sorte d'avoir des logements sociaux mais des logements sociaux de qualité en soignant leur insertion paysagère, en soignant leur qualité résidentielle, en soignant l'agrément de vie qu'ils vont procurer et en faisant en sorte que ces logements sociaux soient parfaitement intégrés dans le paysage communal.

Ensuite, vous nous avez dit, toujours monsieur Guichoux, que vraiment on était des petits bras en matière d'investissement, que l'on aurait dû s'inspirer de votre dernière année où vous aviez investi 7,5 millions alors que nous on investissait 4,5 millions en début de mandat. Alors c'est vrai. Mais heureusement que vous avez fait référence à votre dernière année parce que les cinq précédentes c'était l'investissement au tapis. Vous n'avez presque rien fait pendant cinq années, heureusement parce que cela vous a permis de restaurer un budget qui était mal parti en 2008 et de le ramener dans des proportions à peu près normales d'endettement. Mais si vous comparez ce que l'on fait dès cette année, dans un contexte contraint, avec des coupes budgétaires très sévères, une baisse des dotations de l'État, avec ce que vous avez fait vous la première année du mandat en 2008 et bien vous verrez qu'il n'y a vraiment pas de quoi avoir honte, au contraire.

Nous maintenons le même niveau d'investissement que l'an dernier alors que nos recettes d'État baissent beaucoup.

Je vais commencer par vous remercier d'avoir adopté, c'était vrai pour les uns comme pour les autres, un ton très équilibré, très démocratique, de débat démocratique et de bonne qualité. Je remercie tous les participants à ce débat pour la qualité des débats qui ont eu lieu. Je voudrais vous remercier pour la qualité de vos interventions, le ton mesuré que vous avez su employer les uns et les autres. Je dois dire et vous ne m'en voudrez pas, que vous étiez d'autant plus enclin à le faire que franchement ce n'était pas l'année la plus facile pour critiquer notre budget. Globalement ce que vous avez dit en creux dans vos interventions c'est que même pour des opposants déterminés, des hommes de gauche, avec les deux pieds inscrits dans la gauche, vous êtes quand même obligés de reconnaître, entre les lignes, sans le reconnaître vraiment, que ce budget n'est pas si mauvais que cela et nous même, nous disons que non seulement il est pas si mauvais mais qu'il est bon. Je comprends que vous en reveniez pour conclure votre propos à une idée simple et bateau qui permet toujours de s'en sortir quand on est opposant, ce budget manque de souffle. Il manque peut-être de souffle oui mais en tout cas il ne manque pas d'ambition, il ne manque pas de stabilité des taux d'imposition, il ne manque pas de désendettement, il ne manque pas de projet et je vous garantie qu'il en sera ainsi dans les cinq années qui vont suivre. Merci beaucoup de votre écoute sage à tous, aux uns et aux autres, et maintenant je pense que l'on peut passer au vote du budget. »

Madame Ehrhart : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs. Avec l'accord de monsieur le Maire et avec votre accord, je vous propose, comme précédemment pour l'affectation des résultats, de regrouper, pour l'exercice 2015, les délibérations DG15_036 à DG15_041 concernant les budgets primitifs des budgets annexes : du bâtiment à usage commercial (îlot 7), des logements très sociaux Firmin Montignac, des logements sociaux Allée Dordins, de la zone d'activité Galaxie, de la zone d'activité Picot, de la production d'énergie.

A la lecture de ces délibérations, il conviendra de constater le report des résultats dégagés en 2014 dans les budgets primitifs des budgets annexes cités ci-dessus.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 pour les délibérations DG15_36 à DG15_40, et l'instruction budgétaire et comptable M4 pour la délibération DG15_41, et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du conseil municipal du 12 février 2015, il ressort que les budgets primitifs des budgets annexes s'équilibrent y compris avec les résultats des exercices précédents. Je vous remercie. »

DG15_036 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe du bâtiment à usage commercial. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du Conseil Municipal du 12 février 2015,

Le Budget primitif du Budget annexe du bâtiment à usage commercial pour l'exercice 2015 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
011 – Charges à caractère général	97 699,28				
65 – Autres charges de gestion courante	5,00		75 – Autres produits de gestion courante	100 670,00	
66 - Charges financières	9 938,77				

	023 – Virement à la section d'investissement		54 345,88				
	Total	107 643,05	54 345,88	Total	100 670,00	0,00	
				002 – Résultat reporté	61 318,93		
	Total de la section de fonctionnement	161 988,93		Total de la section de fonctionnement	161 988,93		
Investissement				1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	53 918,44		
				165 – Dépôts et cautionnement reçus	500,00		
		16 – Emprunts et dettes assimilées	54 845,88		021 – Virement de la section de fonctionnement	54 345,88	
		Total	54 845,88	0,00	Total	54 418,44	54 345,88
		001 – Résultat reporté	53 918,44				
		Total de la section d'investissement	108 764,32		Total de la section d'investissement	108 764,32	
	Total du BP 2015	270 753,25		Total du BP 2015	270 753,25		

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe du bâtiment à usage commercial de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_037 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe des logements très sociaux. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du Conseil Municipal du 12 février 2015,
Le Budget primitif du Budget annexe des logements très sociaux pour l'exercice 2015 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
011 – Charges à caractère général	31 119,66		70 - Produits des services, du domaine...	1 110,00	
65 – Autres charges de gestion courante	5,00		75 – Autres produits de gestion courante	7 200,00	
66 - Charges financières	1 742,54				

	67 – Charges exceptionnelles	300,00				
	042 – Opérations ordre entre sections		4 664,60			
	Total	33 127,20	4 664,60	Total	8 310,00	0,00
				002 – Résultat reporté	29 521,80	
	Total de la section de fonctionnement	37 831,80		Total de la section de fonctionnement	37 831,80	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	19 928,22		165 – Dépôts et cautionnement reçus	500,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	3 570,87		040 – Opérations ordre entre sections		4 664,60
	Total	23 499,09		Total	500,00	4 664,60
				001 – Résultat reporté	18 334,49	
	Total de la section d'investissement	23 499,09		Total de la section d'investissement	23 499,09	
Total du BP 2015		61 330,89		Total du BP 2015		61 330,89

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe des logements très sociaux de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_038 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe des logements sociaux allée Dordins. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du Conseil Municipal du 12 février 2015,
Le Budget primitif du Budget annexe des logements sociaux allée Dordins pour l'exercice 2015 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
011 – Charges à caractère général	21 409,11		70 - Produits des services, du domaine...	1 080,00	
65 – Autres charges de gestion courante	5,00		75 – Autres produits de gestion courante	6 050,00	
66 - Charges financières	210,72				
Total	21 624,83	0,00	Total	7 130,00	0,00

				002 – Résultat reporté	14 494,83	
	Total de la section de fonctionnement	21 624,83		Total de la section de fonctionnement	21 624,83	
Investissement	21 – Immobilisations corporelles	17 008,03				
	16 – Emprunts et dettes assimilées	4 190,44		165 – Dépôts et cautionnement reçus	500,00	
	Total	21 198,47	0,00	Total	500,00	0,00
				001 – Résultat reporté	20 698,47	
	Total de la section d'investissement	21 198,47		Total de la section d'investissement	21 198,47	
Total du BP 2015		42 823,30		Total du BP 2015	42 823,30	

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe des logements sociaux allée Dordins de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_039 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe Galaxie. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du Conseil Municipal du 12 février 2015,
Le Budget primitif du Budget annexe Galaxie pour l'exercice 2015 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
011 – Charges à caractère général	40 744,65		70 - Produits des services, du domaine...	198 000,00	
65 – Autres charges de gestion courante	5,00				
023 – Virement à la section d'investissement		629 858,07			
042 – Opérations ordre entre sections		973 578,28	042 – Opérations ordre entre sections		972 090,50
Total	40 749,65	1 603 436,35	Total	198 000,00	972 090,50
			002 – Résultat reporté	474 095,50	

	Total de la section de fonctionnement	1 644 186,00		Total de la section de fonctionnement	1 644 186,00	
Investissement				021 – Virement de la section de fonctionnement		629 858,07
	040 – Opérations ordre entre sections		972 090,50	040 – Opérations ordre entre sections		973 578,28
	Total	0,00	972 090,50	Total	0,00	1 603 436,35
	001 – Résultat reporté	631 345,85				
	Total de la section d'investissement	1 603 436,35		Total de la section d'investissement	1 603 436,35	
Total du BP 2015		3 247 622,35		Total du BP 2015		3 247 622,35

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe Galaxie de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_040 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe Picot. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du Conseil Municipal du 12 février 2015,

Le Budget primitif du Budget annexe Picot pour l'exercice 2015 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	50 000,00		70 - Produits des services, du domaine...	262 440,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	130 274,29				
	023 – Virement à la section d'investissement		194 840,13			
	042 – Opérations ordre entre sections		549 474,65	042 – Opérations ordre entre sections		397 157,39
	Total	180 274,29	744 314,78	Total	262 440,00	397 157,39
				002 – Résultat reporté	264 991,68	
	Total de la section de fonctionnement	924 589,07		Total de la section de fonctionnement	924 589,07	

Investissement				021 – Virement de la section de fonctionnement		194 840,13
	040 – Opérations ordre entre sections		397 157,39	040 – Opérations ordre entre sections		549 474,65
	Total	0,00	397 157,39	Total	0,00	744 314,78
	001 – Résultat reporté	347 157,39				
	Total de la section d'investissement	744 314,78		Total de la section d'investissement	744 314,78	
	Total du BP 2015	1 668 903,85		Total du BP 2015	1 668 903,85	

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe Picot de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_041 Projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Budget annexe de la production d'énergie. Adoption

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2015 lors du Conseil Municipal du 12 février 2015,
Le Budget primitif du Budget annexe de la production d'énergie pour l'exercice 2015 s'équilibre comme suit (y compris les résultats des exercices précédents) :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	89 995,00		70 – Ventes de produits fabriqués, prestations	105 000,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	5,00		75 – Autres produits de gestion courante		
	023 – Virement à la section d'investissement		15 000,00			
	Total	90 000,00	15 000,00	Total	105 000,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement	105 000,00		Total de la section de fonctionnement	105 000,00	
	21 – Immobilisations incorporelles	15 000,00		106 – Réserves	191 792,16	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	100 786,17		021 – Virement de la section de fonctionnement		15 000,00
	Total	115 786,17	0,00	Total	191 792,16	15 000,00

001 – Résultat reporté	91 005,99		
Total de la section d'investissement	206 792,16	Total de la section d'investissement	206 792,16
Total du BP 2015	311 792,16	Total du BP 2015	311 792,16

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2015 du budget annexe de la production d'énergie de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus (y compris les résultats des exercices précédents).

Adopté à 28 voix Pour et 7 Abstentions

DG15_042 Fixation des taux des trois taxes communales. Décision

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable Saint-Médardais.

Cette base est déterminée par les Services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la Loi de Finances. Pour 2015, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,9 %.

Le budget primitif pour 2015 prend en compte cette revalorisation et une croissance physique des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière estimée à 2%.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2015.

Dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2015 (imprimé 1259MI) sera communiqué à la Ville, il sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à cette décision de maintien à l'identique des taux. Les éventuels ajustements du montant du produit qui en découleront seront pris en compte à l'occasion de la prochaine décision modificative.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de maintenir, en 2015, les taux d'imposition tels que fixés ci-après :

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier à Monsieur le Préfet de la Gironde les taux d'imposition ainsi arrêtés pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 17,84%
- Taxe foncière bâti : 23,87%
- Taxe foncière non bâti : 59,99%

Unanimité

Monsieur Cristofoli : « Juste un mot là-dessus. Nous aurions fait de même, je pense. Il faut quand même dire aux Saint-Médardais qui sont derrière leur écran que malheureusement leur feuille d'impôt augmentera quand même un peu du fait des bases mais cela vous n'y êtes pas pour grand chose en l'occurrence. »

DG15_043 Organismes auxquels la commune adhère. Décision

Considérant l'intérêt de la commune à adhérer à certains organismes,

Il y a lieu d'en établir une liste qui pourra être complétée au fur et à mesure d'éventuelles

demandes qui arriveraient en cours d'année.

Il est proposé d'adhérer à l'association des Créateurs Ludophages et au Club de la Presse de Bordeaux. La cotisations dues par la commune à ces organismes se détaillent comme suit :

ORGANISME	MONTANT
LES CREATESTEURS LUDOPHAGES	5,00 €
CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX	160,00 €
TOTAL	165,00 €

Cette charge sera imputée, au cours de l'exercice 2015, sur le budget de la commune, article 6281.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer aux organismes listés ci-dessus pour l'année 2015 et de verser à ce titre les cotisations annuelles.

Unanimité

DG15_044 Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG). Adoption

Vu la loi n°2005- 781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L5212-16 du code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1963, le 18 avril 1994, le 22 août 2006 puis le 14 mai 2014,

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 18 décembre 2014,
Bien que modifiés à quatre reprises, les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte de l'évolution du paysage territorial au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités,

Le SDEEG a donc mené une réflexion afin d'améliorer son positionnement tant sur le plan organisationnel que juridique ou technique.

Les projets de statuts rénovés du SDEEG (24 articles) ont pour objet :

- De mettre en ordre des statuts qui sont aujourd'hui la stratification de modifications successives, et qui ne forment pas un ensemble suffisamment cohérent.
- De permettre aux EPCI, et notamment la Métropole, d'intégrer le syndicat.
- De conserver les principes essentiels de la représentativité des collectivités membres ;
- De permettre l'adhésion à la carte à de nouvelles compétences : distribution publique d'eau potable, assainissement , déchets, autorisations du droit du sol, tout en conservant la possibilité pour chaque collectivité d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à une compétence ou même à une partie de chaque compétence.

L'innovation principale réside dans la constitution de 6 collèges, avec une représentativité différente de celle du comité syndical, les collèges sont :

- L'Électricité : Exercice du rôle d'autorité concédante, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage des travaux, négociations contractuelles.
- Le Gaz : Exercice du rôle d'autorité concédante, négociations contractuelles.
- L'Éclairage public : travaux (maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) et entretien des points lumineux, réseaux de communications.
- L'Énergie : maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables, achat et vente d'énergie, infrastructures de recharge de véhicules électriques, valorisation des déchets.
- L'Eau et l'assainissement : Production et distribution d'eau potable, contrôle et exploitation des stations d'assainissement, gestion des hydrants.
- L'Urbanisme : Instruction des autorisations liées au droit du sol et cartographie.

Au sein du comité syndical, il est proposé une représentation adaptée, qui tient compte de l'histoire (les syndicats électriques), mais qui intègre désormais les EPCI, et notamment la Métropole.

Au sein de chaque collège, la représentation sera fonction de la population, afin, en particulier, de tenir compte de la loi sur les métropoles qui l'impose.

En effet, l'article L5217-7 VI issu de la loi du 27 janvier 2014, dite loi de Modernisation de l'action Publique Territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM), précise que le nombre de suffrages dont disposent les représentants de la Métropole est proportionnel à la population que la Métropole représente au titre de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de suffrages.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, la modification du SDEEG comporte 24 articles dont le détail est joint en annexe.

Conformément à l'article L5211-20, notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur la rédaction des nouveaux statuts.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte la modification des statuts du SDEEG.

Adopté à 33 voix Pour et 2 Abstentions

DG15_045 Vente de terrain ZA Picot à la société Autour du Vin 33. Approbation.

La Société ADV 33 (Autour du Vin 33) exerce dans le négoce d'accessoires et d'objets publicitaires autour du vin, avec des offres de personnalisation, marquage et déclinaison aux logos des clients, exclusivement auprès de professionnels (Caves, Châteaux, Interprofession, Comités de Tourisme,)

L'activité créée en 2000 sur la commune, s'est développée dans des locaux qu'elle loue dans le quartier d'Issac. Le manque de place peut devenir pénalisant pour le développement de l'activité, l'entreprise ayant fait de la réactivité son point fort. Les clients sont basés sur toute la France, avec une prédominance en Gironde.

L'entreprise vient d'embaucher une quatrième personne, ne pouvant attendre son déménagement; l'essentiel de l'activité est généré à partir de 3 sites internet qui sont les outils de travail de l'entreprise.

- 2 personnes sur la gestion des commandes
- 1 personne pour la relation fournisseurs et la recherche de nouveaux produits
- 1 personne pour la préparation et l'expédition des commandes.

La société ayant manifesté son intérêt pour une installation sur la zone de Picot, il vous est proposé d'autoriser la vente à la Société Autour du Vin 33, du lot n° 5b - cadastré EE 157 - (2127m²) tel que défini au plan ci-joint, au prix de 72€/HT/m² soit 153 144€ HT, aux conditions prévues dans la promesse de vente ci-jointe.

Après avis des services de France Domaine en date du 4 mars 2015, réf / 2015-449V0624 EE 139.

Après avis de la commission du 5 mars 2014,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le principe de la vente à la Sté Autour du Vin 33, sus-désignée ou à toute structure juridique qui se substituerait (holding financière, SCI, crédit-bailleur, pool bancaire.....).

Autorise Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer les actes et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Unanimité

Monsieur Guichoux : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Bien évidemment parce que j'étais à l'origine et j'ai beaucoup travaillé sur le projet de la zone de Picot, je me réjouis

d'entendre Pascal Dubos. Lorsqu'il a pris ses fonctions, j'ai pensé intéressant dans la tradition républicaine de passer quelques temps avec lui et à l'époque je me souviens avoir attiré son attention sur les engagements que nous avons pris lorsque nous avons créé cette zone d'activité. Ces engagements étaient des engagements que nous avons pris après une importante réunion de concertation avec des riverains parce que cette zone jouxte aussi des habitations et pour ce faire, nous avons garanti que nous positionnerons dans cette zone d'activité des entreprises que l'on pourrait qualifier de PME/PMI de services, c'est-à-dire éviter des entreprises qui génèrent des norias de camions, des entreprises qui font du bruit... Et je crois que l'entreprise qui nous est proposée ce soir rentre dans la cible. Je rappelle aussi que nous avons pris quelques engagements en matière de préservation, autant que faire ce peut : concernant la végétation, il y avait quelques arbres intéressants, et éventuellement des exigences vis-à-vis des entrepreneurs pour faire un effort en matière de plantations. Je ne doute pas que cela soit fait mais je crois que c'était important de le rappeler. C'est toujours une bonne nouvelle qu'une entreprise s'installe sur la commune. Il vous reste encore trois terrains à vendre. Nous en avons placé trois. Je vous souhaite de gagner le match par quatre/trois mais ce sera un succès commun. »

Madame Moebs : « On se réjouit également du transfert de cette entreprise qui lui permet de rester sur le territoire de Saint-Médard-en-Jalles. Je voulais simplement revenir sur une question que j'avais posée en commission, je suis embêtante avec ma concertation, j'ai eu la réponse hier donc je vous remercie mais c'est un petit peu tard pour préparer ses interventions de conseil municipal. La réponse qui m'a été apportée est que l'information a été donnée à l'ancien président de l'association du grand Cérillan qui à priori n'existe plus. Comme le disait Jacques Guichoux, on avait mis en place une charte, il y avait un règlement spécifique pour cette zone de Picot et c'est vraiment très important et les riverains sont très attachés à ce qu'on leur donne l'information. Ce n'est pas bien compliqué d'organiser une réunion d'information aux riverains, il vous suffit simplement de faire une petite lettre et la faire boiter dans le quartier. Vous avez Cap ouest à côté et je pense que ce serait vraiment une bonne chose et qui est vraiment très attendue car les gens du quartier ont besoin de savoir ce qui se passe. »

Monsieur le Maire : « Juste quelques mots car je me rends compte que j'ai oublié de répondre à l'intervention de madame Moebs sur les arbres coupés. Il est vrai qu'il y a quelques arbres coupés, on en a beaucoup limité le nombre par rapport à ce qui était prévu. Malheureusement se sont des chênes et c'est un regret que nous avons eu, il s'agit de l'aménagement de l'extension de l'Intermarché. On a cependant amené des corrections qui allaient dans le sens que probablement vous souhaitez. On a imposé aux pétitionnaires de faire un parking qui ne soit pas totalement imperméabilisé, ce qui est évidemment sensé au début, en considérant autant que faire se pourrait qu'on allait éviter ça. Et on a limité beaucoup, mais pas totalement c'est vrai, la destruction d'arbres de qualité comme les chênes. Il y a quelques chênes qui ont été abattus ces jours-ci. Mais en même temps, le positionnement qui était celui d'Intermarché nous amenait soit à refuser le permis totalement, soit à autoriser une extension limitée. Cette extension avait été accordée avant nous car je rappelle que la commission départementale d'équipement commercial s'était réunie avant notre arrivée aux affaires donc il fallait trouver une cohérence et c'est celle-là qui a été trouvée. Elle n'est pas parfaite j'en conviens.

Enfin, j'ajoute que des équipements sont prévus dans cette zone, en particulier l'équipement cyclable, on ne l'a pas cité dans le budget car il va être mis en œuvre dans le cadre notamment du CODEV et d'autres interventions faites en commun avec la Métropole. Ce cheminement vert sera réalisé sur l'avenue Léon Blum et donc on va mettre en œuvre tous les éléments qui nous paraissent pouvoir corriger tout cela. »

Bordeaux Technowest est une association loi 1901, fondée en 1989, et labellisée technopole. Elle a pour objet de contribuer au développement économique régional en favorisant la complémentarité des actions des divers acteurs économiques et sociaux sur le territoire OUEST de l'agglomération bordelaise.

Bordeaux Technowest exerce ses missions sur le territoire des 8 communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Aubin-de-Médoc et le Taillan Médoc, Blanquefort. Elle développe et renforce ses actions en faveur du développement économique des communes par une démarche élargie à l'échelle du bassin d'activités et d'emplois du cadran Ouest de la Métropole.

Financée par des collectivités locales et soutenue par des grands groupes, elle remplit deux missions :

*Le soutien à l'innovation : Bordeaux Technowest favorise l'émergence de projets et d'entreprises innovantes. Les entrepreneurs sont hébergés et accompagnés dans la mise en place de leur business.

* Le développement économique local : Bordeaux Technowest aide les entreprises à s'implanter sur le territoire de façon pérenne.

Elle mobilise un tissu économique dense et diversifié par une animation économique de proximité, impulse des actions nouvelles, conçoit et développe les outils nécessaires au projet d'AEROPARC et d'ECOPARC, elle favorise la diffusion technologique et la création d'activités innovantes.

Elle s'est pour cela dotée d'outils, dont un incubateur, une pépinière, un centre d'affaires et une Société publique locale (SPL), chargée d'aménager les terrains de l'Aéroparc destinés à accueillir ces entreprises innovantes. Les enjeux sont de taille, le secteur de l'ASD, prépondérant en Aquitaine, fournit plus de 10 000 emplois directs.

Pour Saint-Médard-en-Jalles Bordeaux Technowest est un puissant levier d'aide au développement économique local.

Considérant qu'il est de l'intérêt public local de travailler et soutenir le développement économique sur le territoire, la ville et l'association Bordeaux Technowest vont poursuivre un programme d'actions partagé en 2015. La convention ci-jointe en précise le contenu et les engagements.

Après avis de la commission du 5 mars 2015,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement à Bordeaux Technowest au titre de l'année 2015, pour un montant global de 27 530 €, dont 17 693€ qui seront affichés en contrepartie des financements FEDER.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération, notamment la convention annuelle d'objectifs jointe.

Unanimité

Monsieur Guichoux : « Très brève monsieur le Maire pour vous dire le bien que nous pensons de cette association et nous sommes ravis de savoir que c'est bientôt le Maire de Saint-Médard-en-Jalles qui l'a pilotera, nous espérons dans l'esprit qui a prévalu à sa création il y a déjà de nombreuses années. »

DG15_047 Association MISSION LOCALE TECHNOWEST - Convention et Subvention de fonctionnement 2015. Décision

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de Service Public de proximité avec pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans (sortis du système scolaire) de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

La Mission Locale Technowest accompagne les jeunes des 16 communes de son territoire, correspondant à la zone ouest de l'agglomération bordelaise.

Les missions locales informent, orientent et accompagnent les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi.

Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

Les missions locales sont financées par l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes, le FSE notamment.

Depuis 1991, la ville est partenaire de l'Association Mission Locale Technowest au titre des missions portées par cette dernière au bénéfice des jeunes du territoire.

Elle a pour objet de développer, dans le cadre du bassin d'emploi, une politique d'insertion professionnelle et sociale en direction des jeunes en difficulté.

L'association MISSION LOCALE TECHNOWEST coordonne son action en s'appuyant sur des antennes situées sur le territoire couvert par l'association, dont celle de Saint-Médard-en-Jalles.

Considérant qu'il est de l'intérêt public local de favoriser et d'accompagner les publics en difficulté, un programme d'actions partagé va être mis en œuvre sur l'année 2015. La convention ci-jointe en précise le contenu et les engagements.

Après avis de la commission du 5 mars 2015,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale Technowest au titre de l'année 2015, pour un montant global de 35 300 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération, notamment la convention annuelle d'objectifs jointe.

Unanimité

DG15_048 Versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2015. Décision

Par délibération n° DG15_017 en date du 12 février 2015, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour une durée d'un an. L'annexe financière à cette convention précise que le montant de la subvention octroyée par la Ville au CCAS sera fixé annuellement par décision du Conseil municipal.

Les priorités pour 2015 reprennent les principales orientations politiques 2014-2020, au titre desquelles on peut citer :

- Connaître les besoins sociaux
- Lutter contre la précarité et l'exclusion par un accompagnement social des personnes, dans tous les domaines : accès aux droits, au logement, aux soins, à la sécurité alimentaire, aux aides facultatives, à l'insertion socio-professionnelle
- Renforcer le lien social : lutter contre l'isolement et la solitude, valoriser l'engagement citoyen
- Accompagner le parcours résidentiel des personnes âgées : prévenir et accompagner la dépendance, informer le secteur sanitaire
- Poursuivre l'amélioration de la qualité de service des établissements médico-sociaux Flora Tristan et Simone de Beauvoir
- Mieux faire connaître les services proposés par le CCAS et ses actions

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2015 au CCAS à 982 918€, strictement à l'identique de celle versée en 2014. Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2015 voté lors de ce Conseil municipal du 12 mars 2015.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2015 d'un montant de 982 918 €. Cette dépense sera imputée au compte 657362 fonction 520.

Unanimité

DG15_049 Remise gracieuse de charges afférentes à certains logements loués par la ville. Autorisation

La Ville possède un parc foncier qu'elle loue à des particuliers dont certains en situation de précarité marquée.

Les baux ainsi conclus prévoient une provision pour charges calculée par anticipation en fonction de la composition familiale et de la surface du logement, régularisée a posteriori.

Or il apparaît que pour certains d'entre eux, on constate de fortes consommations d'énergie, notamment de chauffage.

Lors de la régularisation des charges 2014, il est apparu que le solde restant à charge du locataire était particulièrement élevé, comme le montre le tableau ci-dessous. Ce solde ne peut que difficilement être absorbé par les familles concernées, sans provoquer un déséquilibre de leur budget, totalement contraire à la préoccupation sociale qui avait été initialement amenée à leur louer ces biens.

Résidence	Appt	Type	Surface	Loyer	Provisions 2014	Dépenses réelles 2014	Solde provisions
CURSOL							
14 rue du Commandant Charcot	B	T3	47,30 m ²	329,58	1 200,00 €	1660,86 €	460,86 €
16 rue du Commandant Charcot	C	T4	166,57 m ²	413,19	1 560,00 €	1 993,64 €	433,64 €
DORDINS							
2 allée Dordins	1	T1	29 m ²	135,66	300,00 €	980,17 €	680,17 €
2 allée Dordins	B	T2	34 m ²	159,13	360,00 €	1 131,01 €	771,01 €
2 allée Dordins Appt adapté	C	T2	45 m ²	210,29	420,00 €	1 462,86 €	1042,86 €
LAVOIX							
7 rue Commandant Charcot		T1	36 m ²	255,27	480,00 €	1 097,34 €	617,34
7 rue Commandant Charcot	1	T1	19 m ²	190,57	300,00 €	1097,34 €	797,37 €
							TOTAL 4 803,25 €

Pour ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une remise gracieuse du solde des charges 2014 pour les logements ci-dessus mentionnés.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à solliciter auprès du trésorier une annulation des titres de recette relatifs aux régulations des charges 2014 des logements ci-

dessus mentionnés, pour un montant global de 4 803,25 euros.

Unanimité

Monsieur Morisset : « Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, bonsoir. En l'occurrence effectivement, nous constatons que c'est une bonne décision l'effacement de la dette, des provisions, pour ces foyers dont certains sont en grande précarité. Par contre, on vous demanderait simplement d'anticiper un petit peu sur le fait que se sont des dépenses énergétiques et donc si on pouvait faire un diagnostic avec un conseiller comme l'espace info-énergie par exemple, ça serait un avantage pour la ville et en même temps cela permettrait de réaliser les travaux et de remettre tout cela en conformité. »

Monsieur le Maire : « Je crois que votre remarque est intéressante. D'abord elle permet de noter que la délibération que nous sommes contraints de passer, excusez moi mes chers collègues je ne voudrais pas troubler l'ambiance extrêmement courtoise de nos débats mais quand même, répond à une situation qui est aberrante. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de logements, propriétés de la ville, dans un état souvent déplorable que nous louons à des personnes en situation de grande précarité, à des tarifs très faibles, en leur faisant régler des provisions pour charges d'un certain montant. Ces personnes font état de plaintes récurrentes depuis plusieurs années. J'ai souvent été contacté par plusieurs de ces personnes qui me faisaient constater l'état très dégradé de leur habitation ; je peux citer le cas de certaines habitations à Magudas, sur le fait qu'elles jugeaient ces situations indignes pour leurs enfants. La commune n'était pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre de la puissance publique même en leur louant ça pas cher. De plus, la commune, mettant quelques rustines, dépensait des sommes importantes. Enfin, face à ces demandes, on serait dans une situation aberrante si louant des biens en mauvais état à des personnes en grande précarité on allait en fin d'année leur demander des sommes très importantes, 2 000 euros, vous voyez ce que cela représente rapporté au mois. Et c'est donc totalement impossible. Cet état de fait antérieur à notre arrivée réussissait le prodige d'être à la fois une erreur sur le plan économique, une erreur sur le plan social et une erreur sur le plan environnemental. Il faut effectivement résoudre cela et j'espère que c'est la dernière année où nous aurons à vous présenter une délibération de la sorte car nous sommes fermement déterminés à confier ces logements à des gens qui savent faire, qui savent encadrer du logement social pour des gens en grande difficulté, ou à des bailleurs sociaux. Nous allons leur demander, que s'engageant sur le long terme, ils les remettent en état, qu'il le fasse dans des conditions décentes et qu'on en vienne à mettre un terme à cette situation de dépense énergétique aberrante puisque là nous remettons à peu près cinq ou six milles euros de charge, en plus de tout ce que nous avons fait pour une situation qui au final n'est pas satisfaisante, nulle sur le plan social, nulle sur le plan environnemental et nulle sur le plan économique. Effectivement, vous avez raison monsieur Morisset il ne faut pas rester dans cette situation léguée par nos prédécesseurs et il faut en sortir rapidement et c'est ce que nous allons faire, sans tarder, dans les mois qui viennent. Je vous remercie. »

Madame Moebs : « Bien sûr que l'on parle de la même chose puisque les logements allée Dordins ce sont des logements qui ont été complètement refaits donc ce travail d'efficacité énergétique a été fait. Dans la proposition que nous faisons, évidemment on a également des logements où les gens ne savent peut-être pas bien utiliser leur matériel de chauffage. C'est pour cela que je pense l'on ne peut pas faire une généralité. »

Monsieur le Maire : « Allée Dordins, cela a été très mal fait madame Moebs, je suis obligé de vous dire que le travail que vous avez fait, je ne me souviens pas si vous étiez sur le mandat qui l'a fait ou sur celui qui vous précédait, a été fait en dépit du bon sens. Regardez les factures énergétiques qui sont là, cela veut dire que ça ne fonctionne pas, cela veut dire que cela a été mal fait, c'est une faible qualité. »

Madame Moebs : « Je me permets d'insister. Les consommations énergétiques dépendent de l'état du bâti et si quelqu'un veut du 25° effectivement il va avoir une facture d'énergie élevée. Donc ce qu'on demande avec le passage d'un conseiller info-énergie, c'est qu'il regarde si cela vient de l'isolation ou si cela vient du comportement. Vous savez, même dans du logement basse consommation, on se retrouve parfois avec des factures plus élevées. »

Monsieur le Maire : « Finalement à vous écouter madame Moebs, il faudrait en tirer la conclusion que l'écologie n'est pas fait pour les pauvres, c'est fait pour les gens riches et qui ont un vécu intellectuel tellement important qu'ils sont contents quand ils ont 16 ou 17 degrés. Je caricature, je vous agresse un petit peu mais franchement ne défendez pas cette situation. Vous voyez bien que si sur la totalité des logements que l'on vous présente, il y a des débordements de factures énergétiques, c'est qu'il y a un vrai problème dans la conception. Il y aurait un logement pris au hasard, on pourrait se dire que les personnes qui les occupent n'ont pas compris le bon fonctionnement, ne savent pas faire donc allons voir le conseiller info-énergie. Je crois hélas que le problème est plus grave qu'une consultation d'info-énergie. Effectivement nous irons plus loin que le diagnostic, on va apporter des réponses radicales à ces problèmes là parce que ce n'est satisfaisant pour personne. »

DG15_050 Tarifs séjours, stages poneys et nuitées-veillées 2015. Autorisation

La commune organise chaque année différents types de séjours pour les enfants et les jeunes âgés de 4 à 17 ans.

Pour l'été 2015, les séjours seront proposés autour d'activités nautiques ou de pleine nature de 2 à 5 jours afin de satisfaire un large public, avec une priorité aux enfants n'ayant jamais bénéficié des structures municipales. Ainsi, les familles dont les enfants ne sont pas partis l'année passée seront prioritaires et une répartition des places sera effectuée suivant notre ambition de mixité sociale inscrite dans le Projet Éducatif de Territoire.

Séjours "à la plage avec mes copains / découverte océane / multi-activités aquatiques" à Lacanau.

Ces formules valorisent notre environnement de proximité à travers la découverte du milieu océanique et de diverses activités nautiques (initiation à la voile, pédalo...) ainsi que la vie quotidienne en camping : 3 séjours en juillet seront organisés.

Par groupe de 16 enfants par séjour, les enfants de 6 à 11 ans, seront hébergés en camping, sous toiles de tentes, sur la Commune de Lacanau.

Séjours aventure Gironde pour les 10-17 ans

Le Conseil Général propose aux collectivités de Gironde de participer à des séjours sportifs dits «camps Aventure Gironde» permettant la découverte de diverses activités, avec hébergement sous tente en autonomie. La commune se positionnera sur 2 séjours de 3 à 5 jours, un à destination des 10-14 ans et un pour les 13-17 ans.

Stages de découverte du poney

Des stages de découverte de l'activité équestre sont organisés pour les 5-9 ans au centre équestre de Belfort, géré par l'UCPA sur la commune : 4 en juillet et 3 en août. Ce sont 147 enfants qui pourront y participer. Cette activité sera encadrée par un éducateur diplômé de l'UCPA.

Nuitées et Veillées

En parallèle aux stages et séjours, la ville propose dans le cadre des accueils de loisirs des veillées et nuitées. Les tarifs proposés seront appliqués en supplément d'une journée en accueil de loisirs.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Fixe ainsi qu'il suit pour l'été 2015, les tarifs des séjours et stages :

Séjours à Lacanau, et séjours aventure Gironde :

Tranches de QF mensuel	Séjour	Séjour	Séjour
------------------------	--------	--------	--------

	3 jours	4 jours	5 jours
≤ 497 €	79,35 €	105,80 €	132,25 €
> 497 < 995 €	100,05 €	133,40 €	166,75 €
> 995 < 1 500 €	124,35 €	165,80 €	207,25 €
> 1 500 < 2 000€	130,50 €	174,00 €	217,50 €
> 2 000 < 2 500€	150,60 €	200,80 €	251,00 €
> 2 500€	173,40 €	231,20 €	289,00 €
Hors commune	228,00 €	304,00 €	380,00 €

STAGES PONEYS

NUITÉES ET VEILLÉES

Tranches de QF mensuel	STAGES 4 jours	STAGES 5 jours	Tranches de QF mensuel	Nuitées	Veillées
≤ 497 €	63,00 €	78,75 €	≤ 497 €	4,20 €	1,80 €
> 497 < 995 €	84,80 €	106,00 €	> 497 < 995 €	5,55 €	2,85 €
> 995 < 1 500 €	111,20 €	139,00 €	> 995 < 1 500 €	6,80 €	4,10 €
> 1 500 < 2 000€	117,60 €	147,00 €	> 1 500 < 2 000 €	7,15 €	4,30 €
> 2 000 < 2 500€	125,60 €	157,00 €	> 2 000 < 2 500 €	8,55 €	5,50 €
> 2 500€	141,80 €	177,25 €	> 2 500€	10,20 €	7,10 €
Hors commune	202,40 €	253,00 €	Hors commune	12,30 €	8,55 €

Précise que pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, les familles doivent être domiciliées à Saint-Médard-en-Jalles. Dans tout autre cas, le tarif extérieur sera appliqué et les enfants seront acceptés dans la limite des places disponibles.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment mandaté à prendre toutes dispositions pour l'organisation de ces activités.

Impute les dépenses et recettes correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Unanimité

DG15_051 Subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2015. Autorisation

La municipalité a souhaité construire une nouvelle relation partenariale entre la ville et les associations, basée sur la transparence et la confiance entre les acteurs. Cela s'est notamment matérialisé par l'organisation du Forum et des Assises de la vie associative.

On dénombre près de 280 associations sur la commune, parmi celles-ci plus des deux tiers ont été accompagnées par la ville : par la subvention numéraire, la mise à disposition de ressources humaines, d'une salle, de matériel, des formations et des appuis techniques.

Dans cette logique, il vous est proposé d'appréhender globalement l'accompagnement des associations. Désormais les subventions sont fléchées vers un socle de fonctionnement de l'association et/ou sur une action en particulier.

De plus, la municipalité souhaite chaque année encourager les initiatives associatives autour de grandes orientations d'intérêt général, en octroyant un fond d'amorçage spécifique.

Pour l'année 2015, la ville souhaite soutenir plus particulièrement les projets qui contribuent à la prévention et à la promotion de la santé.

Pour rappel, les axes prioritaires pour la vie associative sont d'ores et déjà très clairs et guident

nos choix en étant la base de notre travail commun :

- L'association porteuse de lien social au plus près des publics et des besoins
- L'action éducative au cœur du projet associatif
- Le développement des associations par l'innovation, la mutualisation et l'accompagnement des bénévoles
- L'association comme acteur économique et créateur d'emploi

En outre, l'attribution des subventions s'est construite autour de la valorisation du projet associatif, et des critères d'appréciation précisés dans le dossier de demande de subvention :

- Utilité sociale du projet associatif sur la commune.
- Participation aux activités et aux événements municipaux (carnaval, TAP..).
- Participation à l'animation de la ville.
- Actions éco-citoyennes mises en avant.
- Mutualisation / partenariats avec d'autres associations.
- Éducation / existence d'un projet éducatif.
- Accessibilité financière par une politique tarifaire adaptée.
- Montant des disponibilités.
- Capacité à solliciter des partenaires institutionnels ou privés (Caf, CG, CR, entreprises...).
- Capacité à faire connaître leurs activités.
- Retombées positives d'image pour la ville.
- Valorisation du bénévolat.
- Formation des bénévoles et des cadres.
- Réponse à une offre nouvelle.

Des critères complémentaires pour les associations culturelles

- Charte qualité (formation et qualification des intervenants, labels).
- Mise en valeur des pratiques amateurs.
- Réponse à une offre culturelle non développée sur la commune.

Pour les clubs sportifs

- Projet de progression sportive pluri-annuel.
- Politique de formation et de promotion interne.
- Performances sportives
- Action pour la préparation physique / hygiène de vie.

Au cours de ce Conseil Municipal du 12 mars 2015, est voté le Budget Primitif pour l'année 2015, et notamment l'enveloppe globale des subventions destinée aux différentes associations. Ce montant doit être affecté, après arbitrage, à chaque association qui a formulé une demande pour l'année 2015.

Le montant total des subventions 2015 tient compte des subventions votées lors du conseil municipal du 4 décembre 2014, et qui ont fait l'objet d'un versement en début d'année 2015.

Il s'agit des subventions aux associations participant à carnaval (DG 14.195), et des subventions aux associations pour l'organisation d'ateliers dans le cadre des TAP (DG 14.193).

Pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000€, conformément à la réglementation, des conventions spécifiques ont été établies avec la commune.

Elles sont présentées dans une annexe distincte des associations bénéficiant d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget principal.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider le versement de ces subventions.

Il est enfin précisé que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

M. Jean-Claude Acquaviva	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
Mme Emmanuelle Alhaitz	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
M. Antoine Augé	Saint-Médard Rugby Club

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Fixe comme suit le montant de subvention à attribuer à chacune des associations figurant dans les tableaux en annexe.

Impute la dépense correspondante à l'article 6574 du budget principal pour l'exercice en cours.

Adopté à 24 voix Pour et 6 Abstentions

Monsieur Braun : « Monsieur le Maire, chers collègues. Dossier important effectivement, au regard déjà du montant des subventions qui vont être allouées par cette délibération à savoir plus d'1,07 million, ce qui est un vrai signe de volonté politique dans ce dossier. Au travers de ce chiffre, avec mes collègues Danielle Nardini, Emmanuelle Alhartz et Ariane Rivière, qui sont conseillères municipales en charge de la vie associative et des sports, ce que nous voyons au quotidien quand nous rencontrons ces associations, au travers de ce chiffre nous voyons du lien social, de l'éducation, de l'insertion, du sport, de la culture, de l'action sociale, la défense des droits et des causes, le développement économique, l'action caritative et humanitaire ou encore les loisirs, tout ceci est important pour notre commune et c'est pourquoi nous avons souhaité refonder une nouvelle relation partenariale entre la ville et les associations.

Nous avons organisé, en début d'année, le forum des associations qui a permis à de nombreuses associations de faire connaître leurs activités, de développer le nombre de leurs adhérents et donc leurs ressources. Nous avons aussi organisé les assises de la vie associative qui ont été un moment de concertation extrêmement important pendant lequel nous avons pu débattre, échanger. Pendant la dernière de ces tables rondes, nous avons notamment échangé sur les subventions en toute transparence. Évidemment ce n'est jamais simple. Quand on essaie de mettre en place de nouvelles règles, il y a toujours des réticences aux changements que se soit pour les associations ou dans la vie en général et, finalement, nous sommes allés au bout de notre idée en tenant compte des remarques qui nous avaient été faites, souvent fondées, par le tissu associatif.

Nous avons déjà modifié la façon dont est formée cette délibération. Nous nous y étions engagés, nous estimions normal que plus d'informations apparaissent dans cette délibération qui autrefois était présentée uniquement sous la forme d'un tableau avec deux colonnes, un nom d'association et un montant. Nous avons introduit un certain nombre d'informations pour que soient mieux renseignés, mieux informés les élus d'opposition, les élus de la majorité et, à travers nous, tout l'ensemble de la population. Un certain nombre de nouveaux éléments apparaissent comme : le budget prévisionnel de chaque association, les différentes mises à disposition ou la manière dont se découpe la subvention c'est-à-dire un socle de fonctionnement, une subvention dédiée à certains projets identifiés puis un projet annuel, c'est une autre des nouveautés que nous avons installé cette année. Chaque année nous aurons un critère annuel qui permettra d'amorcer une politique de manière forte et coordonnée sur la commune. Cette année nous avons ciblé ce critère annuel sur la santé et nous avons un fond d'amorçage auquel les associations ont beaucoup participé. Nous avons attribué la somme de 9 650 euros, répartie sur huit associations. Je citerai, par exemple, la section Escrime de l'ASSM qui lance une opération « Escrime et cancer du sein » pour aider les personnes blessées dans leur corps et leur tête à retrouver goût à la vie tout en faisant du sport en petit groupe, « Les ondes du féminin » qui dès l'année dernière ont joué le jeu en devenant l'association pilote pour la manifestation « Octobre rose » qui n'existait pas par le passé sur la commune et qui s'est acquittée de cette tâche avec beaucoup de brio et qui recommencera l'année prochaine, ou encore l'association « Gestes et expression », le « Football Club de Saint-Médard-en-Jalles », la Protection Civile qui était une association qui n'était plus qu'un prestataire de la commune et avec qui nous avons souhaité retisser une relation partenariale et sur le projet santé, nous leur avons attribué une somme leur permettant l'initiation de tous les élèves de seconde du lycée Sud-Médoc aux gestes de premiers secours, avec une formation gratuite pour les élèves volontaires au PSC1.

Pour toutes ces subventions, nous n'avons pas pour objectif de donner moins ni de donner plus

que par le passé. Mais nous avons à l'esprit la volonté de donner ce que nous estimons juste au regard du projet défendu par chacune des associations, pour l'intérêt collectif et l'intérêt général sur la commune, puisque rappelons-le ces subventions que nous accordons ce soir, c'est de l'argent de la commune mais c'est aussi de l'argent de nous tous ici présents dans la salle, ceux qui nous regardent et nos administrés puisque c'est l'argent de nos impôts que nous distribuons, et nous estimons normal de rendre plus transparente cette action. Nous avons donc porté à connaissance dans les différents dossiers de subventions que nous avons mis à disposition du tissu associatif, nous avons voulu expliquer quels étaient les choix et les critères d'évaluation que nous allons utiliser pour étudier leur dossier de subvention. Nous pouvons donc ce soir nous féliciter d'avoir une action partagée elles et nous et c'est donc extrêmement important.

Je souligne aussi quelques nouvelles associations puisque malgré les temps de finances contraints, nous avons quand même réussi à subventionner de nouvelles associations comme l'association pour le don du sang qui fait son arrivée sur la commune, la Protection Civile, une association d'aide aux victimes de dérives sectaires ou encore l'association Nature Jalles qui lutte pour préserver l'environnement, l'association Belle étoile qui est un projet international pour les jeunes, les Ondes du Féminin ou encore Monde Créole et Diversité et une dizaine d'autres.

Nous avons aussi décidé d'augmenter certaines subventions pour des associations dont le travail extraordinaire sur la commune nous paraissait à valoriser. Nous avons donc notamment augmenté les associations Secours Catholique et Secours Populaire qui font un travail important depuis leur QG de Cap Ouest. Je souhaitais aussi vous donner un dernier chiffre pour que vous puissiez vous imaginer la diversité des dossiers, c'est que ces subventions vont de 100 euros à 141 000 euros. Il s'agit donc de cas extrêmement diversifiés que je traite en présentant cette délibération de manière globale mais évidemment nous apportons un soin à aider au quotidien chacune de ces associations qui dans leur diversité ont toutes un intérêt collectif pour Saint-Médard-en-Jalles. »

Madame Legay : « Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, bonsoir. En effet, vous venez de le souligner à fort juste titre, le tissu associatif de la ville de Saint-Médard-en-Jalles a toujours été une priorité, une priorité qui remonte à plusieurs décennies, qui a permis d'arriver aujourd'hui à une offre, je crois sur la population Saint-Médardaise mais au-delà des Saint-Médardais. Vous citez le chiffre de 280 associations, ce n'est pas neutre, c'est une vraie volonté, c'est une vraie politique, politique de service à la population, de mixité, de lien social, vous le souligniez. Je pense que, quand je vous entendais tout à l'heure les uns et les autres, dans le cadre du budget, moi je suis une ancienne Saint-Médardaise, je suis native d'ici. Je me dis des fois que certains d'entre vous sont arrivés il y a quelques années et quand je vous entends critiquer à tout coup un petit peu, de façon pas toujours, on va dire, très juste, tout ce qui a pu être fait par les anciennes municipalités qui ont développées la ville dans laquelle bon nombre d'entre vous vous êtes venus vivre. Vous disiez tout à l'heure, c'est vouloir venir à Saint-Médard-en-Jalles, je crois que bon nombre d'entre vous ont voulu venir à Saint-Médard-en-Jalles parce que Saint-Médard-en-Jalles avait des choses à offrir. Donc aujourd'hui, je trouve un peu dommage, parce qu'on est dans ce jeu d'opposition et de majorité, de critiquer une ville qui, je vous le dis, est chère à mon cœur. Et ce n'est pas forcément l'opposition que l'on attaque en faisant cela, c'est une ville, ses habitants, les gens qui l'ont construite, les gens qui l'a font vivre, et le tissu associatif fait partie de cette vie. Les associations sont le ciment du lien social, vous le disiez monsieur Braun, on partage ça. A ce jour, c'est d'autant plus important. Dans le dossier de demande de subvention, j'ai été un peu surprise, je vous l'avoue, dans les questions que vous posiez aux associations de voir figurer le nombre d'habitants de Saint-Médard-en-Jalles bénéficiaires ou adhérentes de l'association. Je me dis est-ce vraiment un critère important à vos yeux ? Est-ce que la vocation de l'association, ce n'est pas d'être ouvert à tous et d'être ouvert au-delà des frontières d'une ville ? On est aujourd'hui dans des travaux de métropolisation. On essaye je crois tous de travailler à la mutualisation. Je trouve surprenant de poser cette question là à des associations. Je n'en déduis pas qu'elles ont eu moins de subventions en fonction de ce qu'elles ont répondu, je ne suis pas en train de dire cela mais je trouve étonnant ce questionnement.

Il y a en effet un nouveau dossier. Vous nous aviez promis de grands changements, une grande

transparence sur les subventions allouées aux associations. Alors oui il y a de nouveaux dossiers, il y a à minima 14 critères voir 17 sur les associations culturelles, 18 pour les associations sportives. Certains comme les retombées positives d'images pour la ville, je pense que c'est peut-être plus les retombées positives pour les habitants et les adhérents qu'il serait intéressant d'analyser. Il y a un mouvement de questionnements aux associations au travers de ces dossiers qui sont, on peut le souligner, de qualité. Par contre derrière, à ce jour, vous nous dites qu'il y a plus de colonnes dans ce fameux tableau. Il y a le budget prévisionnel, la répartition des budgets avec en effet une colonne sur des actions, les actions elles existaient dans la plupart des associations qui sont citées ce soir. Ce que je trouve dommage c'est que dans votre souci de transparence, à partir du moment où l'on se dit qu'on est dans la rupture, qu'on prend un virage etc..., c'est que l'on n'est pas à ce moment là mis aussi en avant les montants qui étaient demandées par les associations pour que l'on puisse en effet voir ce qu'a donné votre arbitrage et quel a été tout ce travail, quel a été le fruit de ce travail. Quand je vous entends en plus j'ai l'impression que finalement vous avez à peu près donné la même chose à nombre d'entre elles. Donc je me dis que l'ancien système était peut-être pas si à côté de la plaque que cela, puisque vous en arrivez apparemment aux mêmes conclusions. Je trouve ça un peu dommage, je vous l'ai dit en commission. Vous citez les nouvelles, vous ne citez pas celles qui ont été abandonnées sur le coin de la route, il y en a un certain nombre. Le plus gros changement que je vois c'est 200 000 euros de moins de subventions au tissu associatif de Saint-Médard-en-Jalles, ça je vous avoue que c'est un changement. C'est la première fois que le budget de notre ville ne met pas la vie associative dans ces priorités d'investissement, on va dire cela comme ça même si ce n'est pas de l'investissement, mais ça peut en être par certains aspects. Dans les associations qui ont disparues du paysage local, on n'a pas forcément d'explication du pourquoi, moi j'aurai bien aimé. Quand je regarde vos critères et quand j'entends que l'on sanctuarise, parce que vous aimez bien ce mot, tout ce qui est autour du social, je me permettrai juste de rappeler très rapidement qu'une des associations que vous avez mis de côté était reconnue structure sociale d'intérêt général et œuvrait dans le cadre d'une délégation de service public. Je n'en dirai pas plus, elle était encadrée dans la loi MAPTAM, vous avez fait un choix, il vous appartient, mais vous avez sanctuarisé après avoir fait quelques choix quand même. C'étaient véritablement les interrogations que nous avons à ce jour, notre surprise de voir le budget du tissu associatif réduit et pour la première fois, que vous le vouliez ou non, à partir du moment où l'on a un moins 200 000, c'est qu'il y a forcément des choix, des arbitrages qui ont été faits. »

Monsieur Braun : « Quelques éléments de réponse, je ne reviens pas sur le procès de l'ancienneté à Saint-Médard-en-Jalles, je peux vous donner mon pedigree familial, mon père est né sur la table de la cuisine à quelques mètres d'ici, il n'y a aucun souci, on va se comprendre tout de suite, ma grand-mère aussi, pas de problème Saint-Médardais si vous êtes attentive aux origines des uns et des autres.

Sur le jeu opposition/majorité, vous m'accorderez qu'en commission j'ai essayé d'être le plus constructif possible, de répondre à l'ensemble de vos questions. Je commence les commissions avec l'opposition par un petit point d'actualité, j'essaye toujours d'être le plus courtois, le plus attentif aux droits de l'opposition en commission et d'ailleurs quand vous me demandez pourquoi certaines baisses ou disparitions, si vous voulez que l'on rentre dans certains cas, et d'ailleurs on l'a fait, on est rentré dans le cas de certaines associations, il suffisait de me le demander à ce moment là et je vous aurais dit avec grand plaisir le détail pour certaines associations. Après vous comprendrez que dans certains cas, les associations n'ont pas envie forcément qu'on divulgue au grand public un certain nombre d'informations, donc déjà on divulgue leur budget prévisionnel. Mais pour une élue de l'opposition et de la majorité j'aurais fait avec plaisir des compléments d'informations. D'ailleurs si vous voulez des compléments d'informations sur quelques associations n'hésitez pas. Des disparitions il n'y en a pas tant que ça en réalité. Des choix politique, on en a fait trois. Nous les assumons, nous en avons largement débattu dans cette assemblée. Au delà de ça, il y a très peu de baisse ou de disparition. En tout cas quand vous

jugez la qualité de ce tableau au regard de moins 200 000 euros, en fait vous n'évaluez la qualité de notre travail que par ce que vous faisiez avant. Permettez moi de vous dire que ce n'est pas parce qu'il y a moins 200 000 euros que ce que nous faisons est moins bien que ce que vous faisiez. La qualité ne s'évalue pas au regard de l'argent que l'on donne aux uns et aux autres, on n'est pas ici pour distribuer de l'argent, nous sommes ici pour influencer sur la vie quotidienne des personnes et je ne pense pas que se soit parce que l'on donne moins 200 000 euros qu'on le fasse moins bien que vous. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous aidons sur de nombreuses nouvelles opérations. Je citais le forum des associations. Effectivement le forum des associations c'est un avantage en nature qu'on n'évalue pas dans ce tableau, et pourtant on le fait, et pourtant c'est une nouvelle dépense et on est fier de la faire. Donc les moins 200 000 euros sur lesquels vous fondez votre intervention, permettez moi de vous dire qu'ils ne me paraissent pas révélateur de la qualité de ces subventions.

Pour ce qui est d'afficher les montants demandés, là aussi je peux vous le faire de manière très transparente sur chacune de ces associations en aparté, il n'y a aucun souci mais je vois que, c'est un échange que nous avons eu en commission, certes vous n'étiez pas élue sous le précédent mandat, mais si vous l'aviez été je pense que les choses auraient été très différentes avec votre volonté de transparence parce que l'ancienne majorité ne nous donnait pas autant d'informations et on a fait un grand pas en avant vers la transparence, ne nous demandez pas encore plus tout de suite.

Il y a d'autres avancées dont on a parlé d'ailleurs certaines en commission et sur lesquelles nous travaillons. Nous pensons que ce système est encore améliorable, toujours améliorable, on peut toujours s'améliorer et nous essayerons de le faire avec vous et avec le tissu associatif local. »

Madame Dumas : « Monsieur le Maire, chers collègues. Permettez moi madame Legay d'être extrêmement choquée par ce que vous venez de dire sur le fait d'être Saint-Médardais ou pas depuis x génération. J'ai du mal à comprendre cette espèce de différence. Moi je ne suis pas native de Saint-Médard-en-Jalles, mais je l'aime quand même ma ville et si je ne l'aimais pas, je ne serai pas là en face de vous dans un conseil municipal pour orienter les politiques de la ville. C'est quand même un discours que je trouve étrange, qui me fait penser à d'autres discours, ça m'agace un peu.

Je souhaite juste faire un point sur les associations culturelles si vous permettez. Nous sommes une ville qui est riche de son tissu associatif, ça bien sûr nous le reconnaissons. Les associations culturelles représentent 37,31% du budget total des subventions, comme quoi nous maintenons une politique de soutien des associations. Les associations culturelles n'ont été ni oubliées ni sacrifiées. Nous n'oublions pas que se sont des acteurs essentiels de la vie culturelle de Saint-Médard-en-Jalles. Je rappelle notamment que les pratiques amateurs permettent un accès à la culture dès le plus jeune âge. Nous avons les exemples également de ces associations qui travaillent avec la ville pour les TAP, elles aident également à promouvoir le lien social et intergénérationnel. De plus, sur les nouvelles associations, dont a parlé monsieur Braun, j'ai le plaisir de vous dire que la majorité sont des associations culturelles donc je m'en félicite. »

Monsieur le Maire : « Avant de mettre aux voix, une petite remarque à mon tour. Je dois vous dire madame Legay que je vous ai trouvé assez maladroite au moins sur un point, celui qu'a relevé madame Dumas, parce que si je me souviens bien, vous êtes proche en terme de sensibilité, d'un parti ou d'une mouvance qui ne m'avait pas donné l'habitude de faire référence aux Saint-Médardais de souche, aux Français de souche, et à la parole réservée. Vous avez été au moins très maladroite car vous avez laissé penser que c'est ce que vous vouliez dire. Je ne vous fais pas le procès de penser cela, je vous fais le procès de laisser penser de votre expression que vous avez dit ça. Donc reconnaissez que vous avez été dans une grande maladresse et si ce n'est pas ce que vous vouliez dire c'est ce que vous avez laissé entendre. Donc je vous le dis madame Legay, je vous dis que ce que vous avez dit c'est limite, c'est border-line. Référez-vous à votre voisin qui est professeur en républicanisme, je ne le dis pas avec ironie mais parce que souvent il a quand même des avis relativement fondés et que j'apprécie pour ma part. Vous lui demanderez

après, en aparté, quand vous serez sortie du conseil municipal si vous n'avez pas été d'une grande maladresse et si vous n'aviez pas le pied posé sur une banane très glissante. Il vous dira que oui et vous reconnaîtrez en votre âme et conscience que vous vous êtes plantée madame Legay. Ça n'ôte pas la bonne estime que j'ai de votre présence mais là vous êtes à côté de la plaque. »

DG15_052 Convention d'objectifs avec l'association Roller Bug. Autorisation

L'association Roller Bug est un club dit unisport, type loi 1901 et elle a été créée en 1997. Elle a pour objet de former à la pratique du roller au travers de différentes disciplines : École de patinage, roller loisirs, hockey, freestyle et course du niveau international pour la partie freestyle jusqu'au niveau loisirs.

Elle compte 460 membres et emploie 3 salariés dont 2 éducateurs en CDI et à temps complet.

Cette association participe activement à la vie sportive locale et répond aux principaux axes de la politique sportive de la ville à savoir l'accès au plus grand nombre, la compétition et la pratique des jeunes.

Compte-tenu de l'intérêt public local de cette association, elle bénéficie du soutien financier et matériel de la ville et aujourd'hui, il convient de définir une convention d'objectifs pour une durée d'un an.

Dans ces conditions,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Fixe le montant de la subvention annuelle à l'association à 25 418 €

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association Roller Bug ainsi que ses éventuels avenants.

Unanimité

DG15_053 Fixation de nouveaux tarifs pour les dispositifs Cap 33 et Ball' en Jall'. Décision

Il vous est proposé de faire évoluer les tarifs de l'espace Ball' en Jall' et du dispositif Cap 33 de la manière suivante :

- Les tarifs de l'espace Ball' en Jall' ont été créés par une délibération n°07.010 en date du 7 février 2007 et modifiée par une décision municipale n°11_059 en date du 29 mars 2011.

Après plusieurs années de fonctionnement et le développement de cette structure qui a accueilli 5 114 personnes en 2014 pour 1 474,50 € de recettes, il est constaté que la structure tarifaire n'optimise pas la zone de jeu. En effet, les tarifs actuels ne tiennent pas compte de la discipline pratiquée qui influe sur l'occupation de l'aire globale de jeu.

C'est pourquoi, dans le but de pouvoir accueillir deux groupes en même temps suivant les disciplines choisies, il est proposé de créer 2 groupes de tarifs (½ terrain et terrain) ;

- Les tarifs de l'opération estivale Cap 33 ont été créés par une délibération n°07.066 en date du 21 mai 2007.

Ce dispositif a accueilli 7 459 personnes durant l'été 2014 pour 10 123 € de recettes.

La première séance est gratuite pour chaque discipline et ensuite, l'accès est payant pour des séances d'approfondissement par l'intermédiaire de cartes de 25 points (coût d'une séance varie de 2 à 5 points suivant l'activité).

Il est constaté que très peu de personnes achètent une deuxième et surtout une troisième carte pour bénéficier d'un tarif dégressif (moins de 25%).

Afin d'améliorer l'accessibilité aux activités et de développer la fréquentation, il est proposé :

- d'appliquer une dégressivité dès la deuxième carte de 25 points ;
- de créer une carte à 10 points pour des utilisateurs très occasionnels.

Dans ces conditions,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
Fixe les tarifs suivants pour les dispositifs Cap 33 et Ball' en Jall

Ball' en Jall'	½ terrain *		1 terrain **	
	Tarif réduit ***	Plein tarif	Tarif réduit ***	Plein tarif
Individuels pour un créneau de 2h	1,50 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €
Groupes pour un créneau de 2h (à partir de 8 personnes)	1,00 €	2,00 €	1,50 €	3,00 €
Réservation exclusive à la ½ journée	150,00 € de 14h à 22h			
Réservation exclusive à la journée	250,00 € de 10h à 22h			
Prestation encadrement éducateur	30,00 € par créneau			
- 6 ans	Gratuit			

* ½ terrain = 2 terrains de tennis/volley ou 1 de sand/tchouk/petit soccer/petit rugby

** 1 terrain = 4 terrains de tennis/volley ou 2 de sand/tchouk ou 1 soccer/rugby

*** Tarif réduit : Étudiants, demandeurs d'emplois et habitants de la commune

CAP 33	Tarifs
Cartes à 25 points	
1ère carte	20,00 €
2ème carte	15,00 €
3ème carte	15,00 €
4ème carte	10,00 €
5ème carte	10,00 €
A partir de la 6ème carte	Gratuit
Carte à 10 points	10,00 €
Tournois (tarif par personne)	1,00 €

Unanimité

Madame Moebs : « Au niveau de cette tarification sur ces espaces de Ball' en Jall', j'avais, en fait, une question à poser à monsieur Braun. Je voulais savoir si la gratuité, pour les associations telle qu'elle se pratique actuellement sur la location de ces terrains, va être poursuivie. Est-ce-que pour les associations de Saint-Médard-en-Jalles qui utilisent cet emplacement de Ball' en Jall' cela va être gratuit ou vont-elles devoir payer le tarif ? »

Monsieur Braun : « Selon moi, les associations de la commune payent la prestation. »

Madame Moebs : « Jusqu'à présent apparemment non. Donc là, ça va devenir payant ? »

Monsieur Braun : « Il n'y a aucun changement par rapport à ce qui se pratiquait avant la-dessus. »

Monsieur le Maire : « Je reprends le propos de l'adjoint, on ne change rien mais on va vérifier ce que l'on faisait avant parce que, en gros, on ne le sait pas trop. »

Madame Moebs : « Ne faudrait-il pas reporter cette délibération ? »

Monsieur Braun : «La délibération ne change rien. Si cela manque de clarté, je pense que ce n'est pas de notre fait, puisque la délibération que nous apportons là vient juste apporter les modifications qui sont citées dans la délibération, à savoir qu'en fait la principale modification c'est que maintenant on peut facturer sur un demi-terrain. Vous m'accorderez qu'on est quand même sur des débats qui peuvent bouleverser les finances de la commune puisque je vous rappelle que la location d'un terrain est facturé à hauteur d'1,50 euro. »

Madame Moebs : «Je vous parle que lorsque vous avez une association qui fait un tournoi, vous vous retrouvez avec une location de 150 euros pour la demi-journée. Donc est-ce-que les associations Saint-Médardaises vont devoir payer ces 150 euros ou pas ? Si vous n'en êtes pas sûr, il va falloir peut-être reporter la délibération. »

Monsieur le Maire : « Monsieur l'adjoint, est-ce-que ce serait un grave problème si l'on décalait cette délibération au prochain conseil. »

Monsieur Braun : «C'est-à-dire que cette délibération est notamment pour les dispositifs Cap 33 qui démarreront avant le prochain conseil municipal, Ball' en Jall' ouvrant en avril.»

Monsieur le Maire : «On retient l'idée que l'on proroge la situation antérieure en simplement modifiant les tarifs. Si auparavant c'était gratuit, ça demeurera gratuit, si c'était payant ce sera payant. On va en rester là. De toute façon, la délibération ne dit pas le contraire. »

DG15_054 Cession du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'animation du centre équestre attribué à l'Association UCPA au profit de l'Association UCPA Sport Loisirs. Autorisation

La gestion du centre équestre municipal a été confiée dans le cadre d'une délégation de service public, à l'association UCPA du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2018.

La direction nationale a informé récemment la collectivité d'une évolution importante dans l'organisation de l'association.

En effet, l'UCPA a souhaité séparer ses activités vacances de ses activités loisirs pour des raisons de consolidation du régime fiscal de non-lucrativité de ses activités mais aussi pour des raisons managériales afin d'adapter son organisation à des cycles d'exploitation propres aux métiers "loisirs" et "vacances".

Une Assemblée Générale constitutive s'est tenue en date du 16 octobre 2014 votant la création de l'association UCPA Sport Loisirs, suivie d'une déclaration en Préfecture de Paris en date du 27 octobre 2014, publiée au Journal Officiel des Associations en date du 08 novembre 2014.

Une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association UCPA s'est tenue le même jour afin d'approuver le projet d'apport de sa branche autonome et complète d'activités dédiée aux loisirs au profit de l'entité associative UCPA Sport Loisirs, une fois l'agrément obtenu de l'ensemble des collectivités territoriales ayant confié la gestion des équipements dits « loisirs » à l'UCPA ou à ses filiales.

Cet apport sera matérialisé par un traité d'apport partiel d'actifs dont la date d'effet initialement fixée au 1^{er} janvier 2015, a été décalée au 1^{er} mai 2015 afin de pouvoir satisfaire aux contraintes des calendriers des gouvernances de chaque collectivité concernée.

Naturellement, les activités d'exploitation du centre équestre de Saint-Médard-en-Jalles s'inscrivent dans le cadre de ce transfert de branche autonome et complète d'activités loisirs de l'UCPA au profit de l'Association UCPA Sport Loisirs.

Les entités associatives UCPA Sport Vacances et UCPA Sport Loisirs constituent ainsi le groupe associatif UCPA développant le projet commun de l'accessibilité du sport à tous dans un cadre social, humaniste, doté d'une gouvernance identique tant dans sa composition (associations de jeunesse, fédérations sportives, pouvoirs publics) que dans son fonctionnement.

Dans ces conditions,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de délégation de service public du centre équestre, actant la cession du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'animation du centre équestre attribué à l'Association UCPA au profit de l'Association UCPA Sport Loisirs à compter du 1er mai 2015 ainsi que d'éventuels avenants.

Unanimité

DG15_055 Versement d'une subvention d'investissement à l'EPCC Le Carré - Les Colonnes sur l'exercice 2015. Décision

Lors de la séance du 25 septembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'EPCC Le Carré-Les Colonnes.

La convention prévoit à son article 3-C le versement d'une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal.

Il est également prévu à l'article 3-D de cette convention la contribution de la Ville au budget d'investissement de l'EPCC en fonction des demandes de l'établissement présentées chaque année lors de la phase de préparation des budgets prévisionnels et en fonction des possibilités de la commune. Ce montant sera soumis à délibération du Conseil Municipal chaque année.

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2015 de la ville, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 097 961 euros et de fixer celui de la subvention d'investissement versée à l'EPCC pour cet exercice à 36 834 euros afin de permettre à l'EPCC de s'équiper en divers matériel (matériels informatiques et bureautiques, mises aux normes de l'armoire électrique, licences du logiciel billetterie, vidéoprojecteur, matériels techniques).

Les crédits pour le versement de ces subventions ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2015 voté lors de ce Conseil Municipal du 12 mars 2015.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 097 961 euros à l'EPCC le Carré – les Colonnes sur l'exercice 2015. Cette dépense sera imputée sur le compte 65737.

Décide d'allouer une subvention d'équipement de 36 834 euros à l'EPCC le Carré – les Colonnes sur l'exercice 2015. Cette dépense sera imputée sur le compte 204171.

Décide d'amortir la subvention d'équipement sur 3 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804171 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux".

Précise que l'amortissement de la subvention d'équipement commencera sur l'exercice 2016 et finira sur l'exercice 2018 et comprendra trois échéances de 12 278 euros.

Unanimité

DG15_056 Cinéma "Ciné-Jalles". Lancement de la procédure de délégation de service public. Décision

Par délibération en date du 15 décembre 2010, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer pour une durée de 5 ans, la convention de délégation du cinéma « Ciné-Jalles » à compter du 1er janvier 2011, avec la Société ARTEC. Celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Considérant qu'au vu des caractéristiques de cette activité, qui requiert une qualification et un

savoir-faire professionnel spécifiques, le mode de gestion en délégation de service public est le mieux adapté pour la période à compter du 1er janvier 2016,
Il convient dès à présent d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public, conformément aux articles L. 1411-1 et suivant du Code général des collectivités territoriales.

Au terme de la procédure de délégation, la ville sera en mesure de choisir l'offre la plus intéressante, au point de vue tant technique qu'économique et financier, après négociations.

A cet effet, les candidats retenus pour la négociation après avis de la commission de délégation de service public devront produire à l'appui de leurs offres des comptes d'exploitation prévisionnels.

Le rapport de présentation annexé à la délibération définit les principales caractéristiques de l'activité déléguée :

- Assurer une fonction de cinéma de proximité par l'amélioration permanente en matière d'accueil du public et la mise en place d'un personnel qualifié,
- Proposer une programmation diversifiée, accessible et de qualité, incluant notamment du cinéma d'auteur, des actions favorisant l'accès aux populations jeunes, scolaires, seniors, des animations autour du cinéma,
- Travailler en partenariat avec la ville dans le cadre de sa politique culturelle et événementielle, notamment en développant les propositions hors les murs et les retransmissions de contenus alternatifs (concerts, opéras, spectacles...)

Le délégataire assurera la gestion à ses risques et périls, avec perception de recettes des usagers et versement d'une redevance à la ville.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 43 de la Loi Sapin qui encadrent les délégations de service public, il y a lieu de constituer une commission ad'hoc.

Il vous est proposé de désigner les membres de cette commission comme suit :

Membres à voix délibérative

Membres titulaires

Monsieur le Maire, Président de droit

Madame Vanessa Dumas

Monsieur Antoine Augé

Madame Brigitte Ehrhart

Monsieur Marc Alban

Monsieur Jacques Guichoux

Membres à voix consultative

Monsieur le Trésorier principal, comptable de la collectivité

Monsieur le Représentant du Ministre chargé de la Concurrence

Le lancement de la procédure, marqué par l'envoi de l'avis d'appel public à concurrence, pourra intervenir dès que cette délibération aura un caractère exécutoire.

Vu avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 4 mars 2015,

Sur la base du rapport présentant les caractéristiques et le contenu de l'activité déléguée .

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

Confirme le caractère de service public local du cinéma Ciné-Jalles.

Confirme qu'il convient de déléguer ce service public.

Désigne les membres du Conseil municipal cités ci-dessus comme membres constitutifs de la commission spéciale habilitée à siéger pour les séances relatives à la délégation de service public pour la gestion du cinéma « Le Ciné-Jalles ».

Décide de lancer la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma.

Madame Dumas : « Nous attendions le nom de l'opposition pour la commission. »

Monsieur Guichoux : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout simplement, parce que j'ai participé aux travaux de la commission sur les services publics locaux et que j'ai pu échanger avec monsieur Augé et madame Dumas, je vois avec grande satisfaction que les suggestions que j'ai apportées ont été prises en compte, ce qui prouve que travailler en amont peut-être utile et je laisse le soin à ma collègue madame Moebs de vous annoncer les noms avec un certain suspense. »

Madame Moebs : « Le suspense, alors comme titulaire on propose monsieur Guichoux et en suppléant monsieur Morisset. »

La séance est levée